

XXIII<sup>e</sup> ANNÉE



1907



AOÛT



No 8

Revue du Tiers-Ordre et de la Terre-Sainte

## Le Tiers-Ordre et l'action sociale



PAR un mandement que tout le pays a lu avec admiration Monseigneur l'Archevêque de Québec vient de jeter les bases doctrinales et pratiques de l'action sociale catholique dans son diocèse. Un Directeur, aussi remarquable par sa compétence et son talent que par son zèle et son désintéressement, M. l'abbé Roy est mis à la tête de l'Œuvre.

Par une lettre autographe le Souverain Pontife Pie X loue et encourage l'organisation naissante et insiste sur les grands principes qui doivent diriger le journal catholique, lequel doit être, en effet, la partie la plus délicate comme la plus essentielle de toute l'Œuvre. Un programme vient d'être publié par M. l'abbé Roy, qui nous détaille le but de l'Œuvre et les moyens nécessaires pour l'atteindre.

Il faut développer le sens catholique ; faire l'éducation de la conscience sociale du peuple, étudier les questions sociales et faire connaître le mouvement social chrétien dans le monde entier. Les moyens seront les cercles d'étude, les conférences et les congrès, la presse et surtout le journal quotidien

franchement et uniquement catholique. Dans l'ordre de l'action, il s'agira d'organiser, d'unir et d'orienter les associations déjà existantes qui groupent toutes les forces sociales du pays, c'est-à-dire les associations religieuses, celles d'hygiène morale, de bienfaisance, les sociétés ouvrières et professionnelles et les associations d'ordre économique.

Il va de soi que les Tertiaires ont leur rôle à remplir dans cette Action catholique et sociale. Je dirai même que le Tiers-Ordre n'est pas autre chose que l'action catholique et que la Règle des Tertiaires en est un programme complet. L'action catholique, dit le Souverain Pontife Pie X dans sa première Encyclique, où il expose son dessein de *tout restaurer dans le Christ*, c'est un action « qui se porte sans réserve à l'observation intégrale et scrupuleuse des lois divines et des prescriptions de l'Eglise, à la profession ouverte et hardie de la religion, à l'exercice de la charité sous toutes ses formes, sans nul retour sur soi, ni sur ses avantages terrestres. » Ces lignes résument la Règle du Tiers-Ordre.

On le voit, l'action catholique, dès lors qu'elle existe, est sociale, comme la religion catholique est une religion éminemment sociale. Le divin fondateur de notre religion, en l'établissant dans le monde, a créé un vaste mouvement qui a peu à peu renouvelé la société. Ce ne fut pas seulement une religion nouvelle qui s'établit, mais aussi un ordre social nouveau.

Pourquoi le catholicisme est-il ainsi une religion sociale ? Parce que seul dans l'histoire, il nous a apporté, avec le dogme de la paternité divine le fondement solide et éternel de la fraternité humaine ; parce qu'il est universel et fait pour la société humaine tout entière ; parce qu'étant la religion de la justice et de l'amour, il possède à l'avance et dès sa première heure, le dernier mot de toutes les questions relatives à la société qui pourront surgir à travers l'histoire et à travers le monde.

Ce qu'est le catholicisme, le Tiers-Ordre l'est pareillement, car l'insigne but du Tiers-Ordre est de faire de vrais chrétiens.

En lui  
une pra  
dire de  
ment cl  
ciscain  
Tiers-O  
catholig  
le trône  
bien, co  
génie d  
plus tar  
dans le  
que. Ce  
fraternit  
pacifiant  
cides et  
et tyran  
gieuse d

Cela r  
velées d  
Tiers-Or  
rence qu  
moi, c'es  
faire rev  
la pratic  
atteindre  
François  
Pontife I

Voilà  
jusqu'à p  
lique. Il  
Lorsque  
piécité et  
dangereu  
lez sur v  
feuilles c

En lui nous n'avons pas seulement une association pieuse ou une pratique de dévotion, mais une institution sociale, et, au dire de tous les historiens, rien n'a tant ressemblé au mouvement chrétien des premiers siècles, que le mouvement franciscain des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup>. Saint François en établissant le Tiers-Ordre avait-il en vue ce grand mouvement social et catholique qui fit reculer les empereurs allemands et raffermir le trône du Souverain Pontife avec l'autorité de l'Eglise ? Ou bien, comme certains le disent, fut-ce là une des intuitions de génie du cardinal Hugolin, son ami et protecteur qui devint plus tard Grégoire IX ? Il importe peu. Saint François créait dans le monde une association imprégnée d'esprit évangélique. Cet esprit lui communiquait un souffle de liberté et de fraternité chrétiennes, de charité et d'union, une influence pacifiante au milieu d'une société divisée par des luttes fratricides et souillée par les violences des grands qui opprimaient et tyrannisaient les petits. De là l'association purement religieuse devenait une puissante institution sociale.

Cela nous explique les recommandations tant de fois renouvelées de Léon XIII engageant les fidèles à entrer dans le Tiers-Ordre de saint François, et la parole singulière en apparence qu'on lui entendit prononcer : « Ma réforme sociale à moi, c'est le Tiers-Ordre de saint François. » Pour lui, il fallait faire revenir le monde à l'Evangile, aux enseignements et à la pratique de l'Evangile ; or le moyen le plus efficace pour atteindre ce but, lui semblait être le Tiers-Ordre de saint François. C'est bien le même but que poursuit Notre bien-aimé Pontife Pie X : *Instaurare omnia in Christo*.

Voilà donc, chers Tertiaires, que, sans le savoir, vous faisiez jusqu'à présent et vous faites encore de l'action sociale catholique. Il vous suffit pour cela d'être fidèles à votre Règle. Lorsque vous donnez à votre prochain l'exemple de la simplicité et de la modération ; lorsque vous fuyez les théâtres dangereux, les bals et les repas licencieux, lorsque vous veillez sur vos lectures et ne recevez dans vos maisons que des feuilles ou des livres vraiment catholiques ; lorsque suivant

la mesure de votre influence vous; vous appliquez à pacifier autour de vous les esprits divisés ou les cœurs aigris; lorsque vous mettez des ressources en commun pour le soutien des pauvres ou des infirmes qui sont parmi vous, etc. etc. . . . . lorsque, en un mot, vous pratiquez votre Règle, vous faites de l'action catholique, sociale.

Ce n'est pas tout le monde qui peut agir sur la société comme telle, il faut pour cela de l'autorité ou de l'influence. Mais chacun peut avoir de l'action sur quelques-uns des individus qui l'entourent; et comme en définitive la société n'est que l'ensemble des individus, il se trouve que chacun pour une petite part, agit sur la société. Il est des gens qui ont du social plein la bouche, c'est de la justice sociale, c'est du progrès social, c'est du mouvement social, etc. . . . . et ils se figurent que, pour en avoir beaucoup parlé, ils ont fait avancer la question sociale! Un pauvre ouvrier qui a donné un bon conseil à son voisin, lui a communiqué une feuille ou une brochure catholique, une humble femme qui a consolé un malheureux ou fait la charité à un pauvre, ont fait bien plus pour la société que ce prêcheur social.

Néanmoins « à notre époque où les questions sociales se posent plus nombreuses et plus complexes que jamais, où le peuple prend une plus large part à l'administration des affaires, » l'action des individus sur d'autres individus n'est plus suffisante. Il faut l'union des bonnes volontés et la direction des efforts communs vers un but. C'est le rôle des associations, qui ont d'autant plus d'influence pour le bien social qu'elles sont plus nombreuses, mieux composées et mieux dirigées. Le Tiers-Ordre ici encore se présente comme une association forte par le nombre, par la qualité morale de ses membres, par sa discipline, capable par conséquent d'une puissante action sociale.

Ce n'est pas à lui précisément de créer les œuvres, et il n'est pas lui-même une œuvre; mais il forme les chrétiens pour toutes les œuvres et il est prêt à entreprendre celles que d'autres initiatives n'auraient pas créées. En formant les sou-

tiens d  
les fait  
certain

Quel  
sociales  
dessus  
des bes  
qui vo  
occasio  
rience c  
pline qu  
c'est le  
au bien

Cette  
Ordre  
c'est sa  
c'est-à-d  
des œuv  
tent pro  
plus pe  
Françoi

De p  
se lance  
de cette  
catholiqu  
tronages  
rurales,  
qui a eu  
persécut  
des cong  
mes et d  
res, on a  
ternités,  
qu'on ve  
et de to  
porter ve



tiens des œuvres, il fait mieux que d'en entreprendre une, il les fait toutes. Et les ouvriers de toutes les œuvres, il est certain qu'il les forme.

Quelle vertu faut-il à ceux qui se consacrent aux œuvres sociales, comme à toutes les œuvres de zèle ? Il leur faut par-dessus tout l'abnégation. Le zèle, l'enthousiasme, l'intelligence des besoins présents créent des œuvres : c'est facile ! Ceux à qui vous les confiez n'ont pas l'abnégation qui dans mille occasions sera indispensable, l'œuvre croulera. C'est l'expérience de tous les jours. Dans les associations, c'est la discipline qu'il faut avec l'union. Or, la discipline c'est l'abnégation, c'est le renoncement au *moi*, c'est le sacrifice de tout soi-même au bien commun.

Cette abnégation, vertu éminemment évangélique, le Tiers-Ordre prétend l'inculquer à ses membres. C'est son esprit, c'est sa grâce spéciale : il est le Tiers-Ordre de la pénitence, c'est-à-dire du renoncement, de l'abnégation. Ceux qui font des œuvres le savent bien et quand ils se comptent, ils constatent presque toujours que les plus zélés, les plus actifs et les plus persévérants d'entre eux sont les Tertiaires de saint François.

De plus, le Tiers-Ordre, comme tel, sait quand il le faut se lancer dans l'action. En France, par exemple, au milieu de cette floraison incomparable d'œuvres sociales : presse catholique, cercles d'hommes, associations de jeunesse, patronages, cercles d'études, écoles et hôpitaux libres, caisses rurales, etc. . . etc. . . qui a signalé la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et qui a eu le don d'exciter la fureur de l'impiété et de hâter la persécution, on a vu les Tertiaires faire leur large part. Dans des congrès mémorables où se trouvait réunie l'élite des hommes et des femmes d'œuvres surpris de se savoir tous Tertiaires, on a pu faire le bilan des œuvres entreprises par les Fraternités, et c'est avec une ardeur qu'il fallait plutôt modérer, qu'on voyait ces enfants de saint François de toute classe et de toute condition, fidèles au mot d'ordre du Pape, se porter vers le peuple et se dévouer à toutes les œuvres sociales.

Entendez bien cela, chers Tertiaires, formez-vous de plus en plus à la pratique fidèle de votre Règle, pénétrez-vous toujours davantage de son esprit et quand l'heure sonnera où l'on demandera votre concours direct pour les œuvres de l'action sociale catholique, vous serez prêts. C.-M.



### La mort de Sainte Claire (1)



Madame sainte Claire — ô douleur — agonise !  
Le pape Innocent IV est venu la bénir.  
Et devant cette vie humble qui va finir  
Veillent les douces sœurs de saint François d'Assise.

Madame sainte Claire en mourant s'angélise :  
Elle a martyrisé sa chair en souvenir  
De Jésus qui souffrit pour sauver l'avenir.  
Dans le soupir dernier son vœu se réalise.

Tandis qu'à son chevet se lamente le chœur  
Des filles dont elle a divinisé le cœur,  
Orphelines pleurant, toutes seules, leur mère,

Son âme, lys d'argent, monte et va se planter, —  
Fleur promise, depuis les temps, à la lumière, —  
Dans le jardin du ciel, pendant l'éternité !

ALBERT LOZEAU

(1) « La vie et légende de Madame Sainte Claire, par le Frère Mineur François Dupuis. — 1563. » Editée par Arnold Goffin.



\*\*\*\*\*



re, » fut-  
nage de  
Vierge.  
se soum  
volontai  
divin R  
C'est ce  
En efi  
Vierge, «  
taux tou  
voix pou  
« C'es  
qui n'a p  
Dieu viv  
tre tress  
ges chan  
Puissanc  
ter leur t  
les Chér  
l'Eden a  
Paradis q  
que l'arbi  
verte. Au  
n'a jamais  
turelles, a



## L'Assomption de Marie

ET SA ROYAUTE SUR L'UNIVERS



DAM, fidèle à Dieu, n'aurait pas été sujet à la mort. L'immortalité, qui n'est pas naturelle à l'homme, lui avait été promise comme récompense de son obéissance ; mais Adam transgresse la défense de Dieu et il tombe sous l'empire de la mort. Celle-ci exerce désormais tous ses droits :

« Tu es poussière et tu retourneras en poussière, » fut-il dit à l'homme coupable. Cette immortalité, qui était l'apanage de l'innocence, devait faire partie de la dot de la Très Sainte Vierge. Celle-ci ne pouvait être soumise à la mort qu'autant qu'elle se soumettrait au péché ; pour imiter son divin Fils, Marie a accepté volontairement la mort, elle pouvait, pour marcher sur les traces du divin Ressuscité, ne pas se soumettre à la corruption du tombeau. C'est ce qu'elle a fait.

En effet, l'Eglise tout entière chante l'Assomption de la Très Sainte Vierge, et c'est merveille d'entendre les accents lyriques des Orientaux tout particulièrement. Ecoutons celui dont l'Eglise emprunte la voix pour glorifier le triomphe de Marie :

« C'est aujourd'hui qu'a été déposée dans le Temple du Seigneur qui n'a pas été bâti de mains d'hommes, l'arche sainte et animée du Dieu vivant qui a conçu le Créateur dans son sein. David son ancêtre tressaille de joie ; les anges partagent son allégresse ; les archanges chantent Marie ; les Vertus la glorifient ; les Principautés et les Puissances sont transportées de joie ; les Dominations laissent éclater leur bonheur. Pour les Trônes, c'est un jour de fête solennelle, les Chérubins louent Marie ; les Séraphins la glorifient. Aujourd'hui l'Eden a reçu le Paradis animé du nouvel Adam ; c'est dans ce Paradis qu'a été rapportée la sentence de notre condamnation : là, que l'arbre de vie a été planté ; là, que notre nudité a été recouverte. Aujourd'hui la Vierge Immaculée, que nulle affection terrestre n'a jamais souillée, mais qui a toujours vécu dans les pensées surnaturelles, a échappé à la sentence générale de retourner en poussière.

de plus  
us tou-  
era où  
res de  
M.



Assise.

U

le Frère

Véritable ciel vivant, elle est placée dans le tabernacle céleste. Comment, en effet, pouvait-elle mourir celle de qui a découlé la vie véritable sur nous tous ? Sans doute, elle s'est soumise à la loi portée par Celui qu'elle a enfanté ; fille du vieil Adam, elle s'est soumise à l'antique sentence ; car son Fils, qui est la vie, n'a pas voulu s'y soustraire ; mais, Mère du Dieu Vivant elle a été transportée, avec raison, en sa présence (1). »

L'Assomption de la Sainte Vierge, sa préservation de la corruption du tombeau, se présentent donc à nous, non comme une faveur de pure libéralité, mais comme une récompense méritée par la fidélité de Marie. La Mère de Dieu a fait le sacrifice volontaire de l'immortalité ; elle a conservé le droit à l'incorruption du tombeau et à la résurrection.

L'Assomption que nous fait chanter l'Eglise est donc une conséquence de la Royauté de Marie, le couronnement, pouvons-nous dire, de la Royauté.

Ne faut-il pas voir une intuition de cette vérité dans le choix de cette fête, aux siècles passés, pour proclamer Marie Reine de la France ?

Louis XIII avait consacré notre ancienne patrie à la Mère de Dieu, et Marie était devenue tout spécialement Reine de France.

Tous les ans, au jour de l'Assomption, dans chaque paroisse du royaume, on ratifiait le vœu du Roi.

Dans l'oraison qui se récitait à cette occasion : on disait du roi très chrétien des Francs, de son peuple fidèle, et de tout le royaume : « ils se soumettent eux-mêmes à l'empire de cette bienheureuse Vierge ; ils se dévouent, s'engagent et se consacrent à son service. » O Marie, notre reine, priez pour nous !

\* \* \*

Quels sont nos rapports avec Marie par suite de sa royauté ?

Examinons la multiplicité et la profondeur de ses droits et nous saisissons mieux les rapports qui existent entre Marie et nous.

On devient roi par droit de conquête, comme par élection ou par hérédité.

Mais, remarque importante, si le roi, dans l'ordre établi par la Providence, est nécessaire pour constituer une société, le royaume n'est

(1) Saint Jean Damascène, Orat 2a de Dormit. B. M. V.

---

céleste.  
à la vie  
à portée  
umise à  
oulu s'y  
ée, avec

corrup-  
e faveur  
la fidé-  
de l'im-  
eau et à

e consé-  
ns-nous

hoix de  
e de la

ère de  
ance.  
oisse du

du roi  
yaume :  
eureuse  
ervice. »

é?  
et nous

ou par

r la Pro-  
ne n'est



MARIE, REINE DE L'UNIVERS

T. ITTENBACH

pas fait

Il n'e  
et les ar  
nous dit  
le ciel fu

Voyez  
nous son

La fle

Le ru  
par elle.

L'abe  
qui a bu  
recherch

La m  
Car dan  
mois l'es

Et cep  
que l'enf  
seau cel

Qui p  
relie la  
qu'elle ti  
qu'elle e

Mais,  
jusqu'à t  
aucune c  
me relie

La sou  
pluie du  
laisse so

La fle  
c'est la l  
de son c

L'enfa  
ne saura  
âme dire

Mais l  
aucune c



pas fait pour lui, c'est le roi qui est fait pour le royaume.

Il n'en est pas de même dans cette royauté de Marie. Les hommes et les anges sont faits pour elle : « C'est à cause de la Mère de Dieu, nous dit saint Isidore de Thessalonique, que l'homme fut créé, que le ciel fut déployé sur notre tête. »

Voyez donc la souveraineté profonde qui découle de cette vérité : nous sommes faits pour Marie !

La fleur appartient à la tige, car l'aliment lui vient des racines.

Le ruisseau est bien l'appartenance de la source : il n'existe que par elle.

L'abeille peut dire du miel : C'est ma propriété. N'est-ce pas elle qui a butiné, elle qui a pétri le pollen et en a fait cette nourriture recherchée de l'homme ?

La mère appelle *mon* enfant l'être qu'elle a porté dans son sein. Car dans cet enfant il y a de la substance de la mère, pendant des mois l'enfant tire sa vie de la vie de sa mère.

Et cependant, ô Marie ! Je suis plus profondément votre propriété que l'enfant n'est celle de sa mère, le miel celle de l'abeille, le ruisseau celle de la source !

Qui pourrait sonder toute la profondeur des dépendances qui relient la créature au Créateur ? C'est par toutes les fibres de son être qu'elle tient à son Auteur ; car c'est de Lui qu'elle tient tout ce qu'elle est.

Mais, ô Marie ! Dieu en me créant pour vous a voulu vous revêtir, jusqu'à un certain point, de son domaine absolu sur tous les êtres et aucune dépendance autour de moi ne saurait se comparer à celle qui me relie à votre Royauté.

La source ne saurait se vanter de produire le ruisseau. C'est la pluie du ciel, les réservoirs de la terre qui fournissent l'eau qu'elle laisse sourdre.

La fleur n'est pas redevable de son éclat à la tige uniquement ; c'est la lumière, c'est l'astre du jour qui donnent à la rose la fraîcheur de son coloris ; au lis, son éclatante blancheur.

L'enfant lui-même, tout en exprimant sa reconnaissance à la mère, ne saurait oublier la partie la plus noble de son être ; il tient son âme directement de celui qui est le Maître de la vie et de la mort.

Mais lorsque je me mets en face de vous, ô Reine de la création, aucune de ces réserves ne se présente à mon esprit. Votre Royauté,

ainsi l'a décrété le Tout-Puissant, est aussi vaste que celui de la Trinité ; votre Royaume vous appartient comme la créature est l'appartenance du Créateur ; ainsi l'a voulu son amour pour vous !

Accepter sans cesse les hommages du ciel et de la terre, des anges et des hommes qui se reconnaissent créés pour la glorifier, telle est l'occupation incessante de la Mère de Dieu !

Quelle joie pour nous de contempler notre Mère si puissante ! Elle commande au ciel, sur la terre et dans les enfers. Tout ce qui est pure créature est tenu de lui obéir, et ses ordres sont exécutés à la lettre par les anges et par les bienheureux, comme aussi par les puissances infernales et par les créatures privées de raison.

L'homme seul, tant qu'il est sur la terre, peut lui résister. Il est laissé à son libre arbitre. Echapper à l'empire de Marie, c'est se préparer une ruine éternelle. Au contraire, c'est s'assurer la béatitude que de reconnaître les droits de la Reine et d'obéir à ses lois.

Soyez donc, ô Marie, notre Reine très aimée et toujours obéie !

Marie, reine de la création, préparez le règne social du Christ !

FR. CHR., O. F. M. (1)



**A**ne cause de béatification chère à l'Ordre Séraphique. — Le R. P. François Paolini, O. F. M., postulateur général des causes de béatification, vient d'adresser aux Supérieurs et aux membres de la famille franciscaine, un intéressant document relatif à la béatification du Souverain Pontife Pie IX, qui appartenait, on le sait, au Tiers-Ordre de saint François. L'ouverture de cette cause désormais célèbre a eu lieu à Rome le 11 février 1907, au palais du Vicariat, sous la présidence de S. E. le Cardinal Respighi, Vicaire de Sa Sainteté. Voici les traits de l'in-

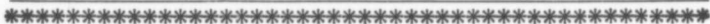
(1) Dans l'opuscule : MARIE, REINE DE LA CRÉATION.

portan  
Tertiai  
nation  
ger au  
sur le l  
de Spc  
de sa  
reux I  
Démét  
Saint-E  
saint I  
Barcel  
déjà éle  
ment,  
Tiers-C  
ciscain  
1846, a  
du cot  
les Frè  
lut très  
ple, pa  
sujet de  
le oecu  
Saint I  
Immac  
gager d  
pour o  
francisc  
la conc

portante lettre du R. P. Postulateur, qui intéresseront davantage les Tertiaires. C'est en l'année 1821, deux ans seulement après son ordination sacerdotale, que l'abbé Jean-Marie Mastai Feretti, se fit agréger au Tiers-Ordre, à Rome même, au couvent de Saint-Bonaventure, sur le Palatin. En 1829, alors qu'il était depuis deux ans Archevêque de Spolète, il fit sa profession régulière au couvent des Franciscains de sa ville archiépiscopale, illustré jadis par les vertus des Bienheureux Léopold de Gaïches, Antoine de Pise, François de Pavie, et Démétrius. Le visiteur qui pénètre aujourd'hui dans le couvent de Saint-Bonaventure de Rome, tout parfumé encore des vertus de saint Léonard de Port-Maurice, du Bienheureux Bonaventura de Barcelone et du Vénérable Jean-Baptiste de Bourgogne, où Pie IX, déjà élevé au souverain Pontificat, aimait lui aussi à se rendre fréquemment, peut y lire deux inscriptions qui rappellent l'entrée dans le Tiers-Ordre du Grand Pontife, et le souvenir de ses visites aux Franciscains. A ce sujet nous aimons à signaler que le 30 novembre 1846, alors que Pie IX priait avec dévotion dans un petit oratoire du couvent, autrefois la cellule de saint Léonard de Port-Maurice, les Frères Mineurs lui remirent une lettre autographe du Saint qu'il lut très attentivement. Saint Léonard y expose un moyen très simple, par lequel on pourrait avoir l'opinion de l'Eglise universelle au sujet de l'Immaculée-Conception de Marie, sans recourir à un concile œcuménique. De fait, Pie IX employa le moyen proposé par Saint Léonard quand il définit dogme catholique la Conception-Immaculée de la Très Sainte Vierge en 1854. Ceci ne pourra qu'engager davantage les enfants de Saint-François à redoubler de prières pour obtenir la béatification de l'Immortel Pie IX que l'Ordre franciscain peut à plus d'un titre revendiquer comme sien. Telle est la conclusion du T. Rév. P. Postulateur.

• ROMANUS





## Chronique franciscaine



### A TRAVERS LE MONDE

#### Terre-Sainte

**T**ROIS navires de guerre autrichiens jetèrent dernièrement l'ancre devant Jaffa.

Par une belle après-midi, une partie des officiers et des équipages se rendirent par chemin de fer à Jérusalem où les autorités religieuses et civiles leur souhaitèrent la bienvenue.

Puis, fanfare en tête, le bataillon des marins se rendit par la porte de Jaffa à l'église du Saint-Sépulcre. A la porte de l'église M. le contre-amiral von Ziegler fut reçu par le T. R. P. Custode, et à l'intérieur, devant la petite chapelle du Saint-Sépulcre, un Père Franciscain autrichien salua les pèlerins dans leur langue maternelle. Ensuite, tous se retirèrent partie à *Casa nuova*, maison des pèlerins tenue par les RR. PP. Franciscains, partie dans la maison spécialement destinée aux pèlerins de nationalité autrichienne.

Pendant les cinq jours que les matelots restèrent à Jérusalem ils visitèrent successivement tous les sanctuaires de la ville sainte. Une des scènes les plus impressionnantes de ce pèlerinage fut certainement le Chemin de la Croix que les marins firent en corps sous le commandement de leurs officiers et sous la direction de leur chapelain militaire qui récitait, à chaque station, les prières accoutumées.

Après une petite excursion à Bethléem et à Saint-Jean-des-Monts, les pèlerins se préparèrent à partir. Mais avant leur départ, le T. R. P. Custode fit remettre à M. le contre-amiral des souvenirs pour tous les officiers de l'escadre, ainsi qu'une caisse de 2000 chapelets pour les matelots restés à Jaffa.

A peine les marins eurent-ils quitté la ville, qu'on vit arriver un pèlerinage anglais de 110 personnes, sous la conduite de Mgr Brindle, qui allaient vénérer, à leur tour, les différents sanctuaires sanctifiés par la présence du Divin Maître.

#### Centenaire de la Canonisation de quatre de nos Saints

**L**E 24 mai de cette année, l'Ordre Séraphique tout entier célébrait avec joie le premier centenaire de la canonisation de saint Benoît de Philadelphie, Frère Mineur, de sainte Colette, Vierge Clarisse, de sainte

Hyacinthe,  
Mérici,  
familles  
d'allégre  
on en a j  
lieu à Pa  
sent des  
déjà sigr  
où le cor  
tion, bie  
Par suite  
de juin 1

**L**E nu  
et j  
gneur l'  
nent Pri

Il naq  
vétait les  
philosop  
prêtre, se  
pelé en I  
disciples  
non moir  
teur dan  
gardien.  
l'Espagn  
tiques le  
Latran l'

C'est li  
au Consi  
qu'il rest  
séminair  
qui n'ava  
de Comp  
l'empêch  
un hôpit  
réunit un  
Joseph,  
d'œuvres  
nombreu  
toutes le

Hyacinthe Mariscotti du Tiers-Ordre régulier et de sainte Angèle de Mérici, qui fit profession dans le Tiers-Ordre séculier. Chacune des familles du grand Ordre franciscain avait donc sa part de gloire et d'allégresse, et c'était là le cachet spécial de cette canonisation comme on en a peu vues dans l'histoire de l'Ordre. Des fêtes solennelles ont eu lieu à Palerme en Sicile pour saint Benoît ; à Bruges et à Gand où reposent des reliques de sainte Colette, ainsi qu'à Corbie comme nous l'avons déjà signalé, pour l'illustre Réformatrice des Pauvres Dames ; à Brescia, où le corps de sainte Angèle de Mérici est exposé intact et sans corruption, bien que l'on n'ait pu trouver la moindre trace d'embaumement. Par suite de diverses circonstances, la ville de Viterbe a renvoyé au mois de juin les fêtes du centenaire de sainte Hyacinthe.

#### S. E. le Cardinal Grégoire Aguirre, O. F. M.

Le numéro de juin de la *Revue* portait à tous nos Tertiaires la bonne et joyeuse nouvelle de l'élévation au Cardinalat de S. G. Monseigneur l'Archevêque de Burgos. Voici un bref aperçu de la vie de l'éminent Prince de l'Eglise.

Il naquit à Pola de Gordon en Espagne le 12 mars 1835. En 1856 il revêtit les livrées de Frère Mineur au couvent de Pastrana. Ses succès en philosophie et en théologie furent des plus brillants. A peine ordonné prêtre, ses Supérieurs l'envoyèrent en mission aux Iles Philippines. Rappelé en Espagne il professa la Théologie et le droit canon devant des disciples qui se souviennent encore de la science profonde et de la piété non moins grande de leur Lecteur. Il fit valoir ses qualités d'administrateur dans les collèges de Consuegra y Pueblo et d'Almagro dont il fut gardien. Les services signalés qu'il rendit à son Ordre, à l'Eglise et à l'Espagne, non moins que sa compétence dans les sciences ecclésiastiques le firent appeler à Rome, pour y remplir dans la basilique de Latran les fonctions de Pénitencier.

C'est là que S. S. Léon XIII vint le chercher pour le préconiser au Consistoire du 27 mars 1885, évêque de Lugo. Durant les neuf années qu'il resta à la tête de cet immense diocèse, il fit construire un nouveau séminaire plus vaste et plus commode, réunit un Synode diocésain, ce qui n'avait pas eu lieu depuis 200 ans, et fut l'âme du Concile Provincial de Compostelle. Sa nomination à l'archevêché de Burgos, le 21 mai 1894, l'empêcha d'exécuter le projet qu'il méditait depuis longtemps, de fonder un hôpital. A Burgos il se dépensa aussi sans compter. Tour à tour il réunit un Synode, puis un Concile Provincial, fonde le Séminaire Saint-Joseph, préside un Congrès national catholique, entreprend quantité d'œuvres de charité et d'éducation, ce qui ne l'empêche pas de faire de nombreuses tournées pastorales, prêchant, confessant et confirmant dans toutes les églises paroissiales.



A la nouvelle de sa promotion au Cardinalat le Rme Père Denys Schuler s'est fait, en sa qualité de Ministre général, l'interprète de tous les membres de la famille séraphique pour offrir à Mgr Aguirre les félicitations et les souhaits de l'Ordre entier. Aussitôt cette lettre reçue Mgr Aguirre a répondu au Père Général pour le remercier de sa démarche si pleine de délicatesse, et l'assura de son indéfectible dévouement à sa personne et aux trois Ordres franciscains. Quelques lignes seulement suffiront à nous faire connaître le cardinal franciscain : " De toutes les félicitations que m'a values mon élévation imméritée à la dignité cardinalice celles qui me sont les plus agréables et celles que j'estime le plus sont les vôtres, Révérendissime Père ; car en vous, successeur de saint François, je vois, j'aime et je vénère le très saint Patriarche de notre Institut religieux dont personne ne chantera dignement les louanges. Cette pourpre sacrée des Cardinaux romains me couvre de confusion, car tout le monde sait que je ne la mérite pas et si je la reçois volontiers quand même, c'est qu'elle décore notre humble habit *auquel* par une disposition de la divine Providence, je dois tout cet honneur. . . "

Au Révérendissime Père Général s'unissent pour offrir les félicitations les plus cordiales et les vœux les plus sincères à Son Em. Mgr Grégoire-Marie Aguirre tous ses confrères d'un Ordre qu'il aime tant.

#### CANADA

### Pèlerinage du Tiers-Ordre de Montréal à Sainte-Anne de Beaupré

**N**OTRE pèlerinage annuel à la bonne Sainte-Anne pour les Sœurs et amies du Tiers-Ordre a eu lieu le 8, 9, et 10 juin. Pénitence, Prière ! Telle était la devise de l'insigne qu'elles portaient toutes fièrement et jamais programme ne fut mieux réalisé. Il serait bien difficile, en effet, de mettre plus de bonne volonté, d'entrain, de persévérance à la prière que n'en ont mis nos chères pèlerines.

Tous ceux qui prennent part à nos pèlerinages savent à quoi s'en tenir là-dessus, et ce qui les attend. Depuis le commencement jusqu'à la fin c'est une suite ininterrompue de prières, de chants, de prédications, d'exercices de toutes sortes qui en font véritablement une prière continue. N'est-ce pas, du reste, ce qu'ils recherchent ? Oh ! qu'il est beau ! qu'il est doux ! qu'il est consolant ! de voir, d'entendre ces foules priant avec cet accent, cette ardeur, cet entrain particulier que l'on ne trouve guère que dans les pèlerinages et les circonstances analogues !

Où, tout cela est magnifique, mais naturellement ne va pas sans fatigue. C'est là avec les autres inconvénients du bateau (le manque d'es-

pace, la g  
côté pén  
nage dan  
il lui man  
été servis  
nients et  
Dieu nou  
rinage n'e  
arrêter pe  
rance ! A  
enfants d  
fait mau  
ce n'en se  
l'heure in  
poumons  
prend ma  
temps not  
tuelles d'  
n'en dimi  
par les r  
béné par  
obtenues.  
caractère  
rines, mai  
pas y voir  
sainte An  
matin. Se  
au sanctu  
tion de g  
Table.

**N**OS Fra  
pagné  
Directeur,  
qui lui son  
mauvais t  
structions.  
compacte  
Suivant  
tuaire de l  
jours préc



space, la gêne, le malaise résultant de la foule, la difficulté de se caser) le côté pénitence qui a bien sa valeur également. Qu'est-ce qu'un pèlerinage dans lequel il n'y a pas place pour la pénitence? Si pieux qu'il soit, il lui manque quelque chose! Il faut avouer que de ce côté-là nous avons été servis très généreusement par la Providence. Comme si les inconvénients et mortifications ordinaires ne suffisaient pas, voici que le bon Dieu nous envoie de la pluie, du vent, un temps froid et glacial, le pèlerinage n'est-il pas compromis? nos Tertiaires ne vont-elles pas se laisser arrêter par le mauvais temps? D'aucuns nous le prédisent avec assurance! Ah! ils ne connaissent guère nos Tertiaires, ceux-là! des enfants de saint François se décourager si facilement! Allons donc! Il fait mauvais! c'est un supplément de pénitence en perspective, eh bien! ce n'en sera que plus agréable à Dieu et plus profitable aux pèlerines. A l'heure indiquée, samedi à 5 heures, elles sont là, 1100, chantant à pleins poumons *l'Ave Maris Stella*, pendant que le navire quitte le quai et prend majestueusement la direction du sanctuaire béni. Le mauvais temps nous poursuit jusqu'au bout: à Sainte-Anne, nos processions habituelles d'entrée et de sortie en sont même contrariées, mais la ferveur n'en diminue pas, et l'entrain se maintient jusqu'à la fin. Si l'on en juge par les résultats, ce fut un excellent pèlerinage tout particulièrement béni par sainte Anne. Très nombreuses, en effet, ont été les faveurs obtenues. Il est encore trop tôt pour se prononcer définitivement sur le caractère de plusieurs guérisons qui firent grande émotion parmi les pèlerines, mais si ces guérisons se maintiennent, il sera bien difficile de ne pas y voir et de ne pas proclamer l'intervention miraculeuse de la bonne sainte Anne. Nous débarquons à Montréal le lundi 10, à 5½ heures du matin. Selon notre coutume, le pèlerinage presque au complet se rendit au sanctuaire de N.-D. du Bon Secours où fut célébrée la messe d'action de grâces et où tout le monde à peu près s'approcha de la sainte Table.

X...

### Québec — Fraternité du Saint-Sacrement

Nos Fraternités du Saint-Sacrement ont eu la visite annuelle, accompagnée des exercices de la retraite, du 3 au 9 juin. Le Rév. Père Directeur, dans le dessein de témoigner son dévouement aux Tertiaires qui lui sont confiés, voulut prêcher lui-même cette retraite. Malgré le mauvais temps, Frères et Sœurs assistèrent en grand nombre aux instructions. Le soir surtout, l'assemblée offrait le spectacle d'une assistance compacte et recueillie.

Suivant l'usage, la sainte Visite se termina par le pèlerinage au sanctuaire de N.-D. du Saint-Rosaire, au Cap de la Madeleine. La pluie des jours précédents et la froide humidité du dimanche matin arrêtaient bien

des personnes qui s'étaient promis de faire le pèlerinage. Les généreux, au nombre de 450 environ, furent récompensés de leur courage. La Très Sainte Vierge leur réservait, auprès de son sanctuaire, une température plus clémente et quelques rayons d'un doux soleil de printemps, qui furent reçus par tous comme un sourire maternel.

Les communions furent nombreuses et les supplications ferventes ; le Chemin de Croix traditionnel, toujours cher aux enfants de saint François, fut suivi avec dévotion ; la procession en l'honneur de N.-D. du Saint-Rosaire fut faite au chant des louanges de notre bonne Mère du ciel ; à l'aller et au retour on pria et on chanta avec entrain. Tous ces pieux exercices firent de ce pèlerinage une journée toute de piété et féconde en grâces de toutes sortes, j'en suis certain. Aussi, chacun exprimait-il une satisfaction sans réserve. Actions de grâces à Dieu et merci à la Très Sainte Vierge.

UN TÉMOIN.

### Les Trois-Rivières

LA Visite canonique de la Fraternité des Sœurs nous a été prêchée cette année par le Rév. Père Mathieu, Gardien du Couvent des Trois-Rivières. Commencée le dimanche, vingt-six mai, elle s'est continuée les vingt-sept, vingt-huit et vingt-neuf, pour se terminer le trente par le pèlerinage annuel de la Fraternité au sanctuaire du Très Saint Rosaire, au Cap de la Madeleine. Cette Visite a été suivie par nos Sœurs avec beaucoup d'assiduité et d'édification. Toutes ont écouté avec une religieuse attention les explications de la Règle si claires et si pratiques que nous a données le Rév. Père Visiteur. Toutes aussi ont appris à mieux connaître le Tiers-Ordre et à apprécier les privilèges si nombreux qu'il nous procure. Aussi, est-ce dans des sentiments de pieuse reconnaissance envers Dieu qui nous a appelées à une si sainte vocation, que nous nous sommes renouvelées dans la ferveur et que nous avons prié la bonne Vierge du Cap de bénir nos résolutions, en les rendant efficaces et durables. Nous osons espérer que cette douce Mère aura eu pour agréable le renouvellement que nous lui faisons chaque année de la consécration de notre Fraternité, qui lui est dédiée sous le vocable de l'Immaculée-Conception ; et qu'elle prendra un soin tout particulier de celles qui veulent appuyer leur faiblesse sur sa toute puissante et miséricordieuse protection.

SR S.

### Visite à Saint-Jacques des Piles

DU 26 au 30 juin, le R. P. Gaston visitait la Fraternité de cette paroisse, dans le diocèse des Trois-Rivières. 19 vêtues et 23 professions signalèrent son passage.

LES F  
canc  
n'accom  
ce repro  
vents et  
chrétien  
sait dans  
de la R  
la clôture  
Frères r

LA Vi  
Si e  
les Terti  
les faite  
leur voc  
Père Vis  
et de leu  
monie d

LE dic  
mis  
moment,  
pastorale  
territoire  
place au  
le premie  
Il n'est p  
S'éclair  
expérienc  
ressourc  
conserve  
encore p  
ordres o  
gissent p  
les paroi  
Ordre.

### Saint-Georges, Beauce

LES Fraternités de Saint-Georges ont eu les exercices de la Visite canonique du 16 au 19 juin. S'il y a des Fraternités où les Tertiaires n'accomplissent pas fidèlement le devoir de la Visite, on ne peut adresser ce reproche aux Tertiaires de Saint-Georges. Ils sont d'ailleurs bien fervents et ils donnent à toute la paroisse l'exemple d'une vie sérieusement chrétienne. Deux fois par jour une nombreuse assistance se réunissait dans la vaste et belle église paroissiale pour entendre les explications de la Règle et les instructions données par le Père Visiteur. Le jour de la clôture, sept Sœurs faisaient profession, et trente Sœurs ainsi que six Frères recevaient le saint habit.

UN TÉMOIN.

### Saint-Dominique de Jonquières

LA Visite des Fraternités de Saint-Dominique se fait régulièrement. Si elle fut un peu retardée cette année, ce fut pour permettre à tous les Tertiaires d'y assister. La Visite annuelle et les assemblées mensuelles faites suivant la Règle entretiennent les Tertiaires dans l'esprit de leur vocation, — et font d'eux la portion choisie de la paroisse. — Le Père Visiteur fut heureux de les féliciter de leur esprit vraiment chrétien et de leur fidélité à observer la Règle. La Visite se clôtura par une cérémonie de 26 professions et de 23 prises d'habit.

UN TÉMOIN.

### Diocèse des Trois-Rivières

LE diocèse des Trois-Rivières offre un spectacle bien consolant au missionnaire Franciscain qui le parcourt, comme je le fais en ce moment, ayant l'honneur d'accompagner Monseigneur dans sa tournée pastorale. Il est un des plus petits si l'on ne considère que l'étendue du territoire, mais il passera facilement pour un des plus grands si l'on se place au point de vue de l'organisation chrétienne, et sera certainement le premier si on l'étudie sous le rapport du Tiers-Ordre de saint François. Il n'est paroisse si petite qui n'ait sa Fraternité fournie et bien organisée.

S'éclairant aux enseignements de Léon XIII, instruit par sa longue expérience des paroisses, Sa Grandeur Mgr Cloutier a compris toutes les ressources que présente l'Ordre de la Pénitence non seulement pour conserver ce qu'il y a encore d'esprit chrétien dans notre peuple, mais encore pour élever cet esprit à un niveau supérieur. Ses conseils et ses ordres ont été suivis et voilà que sous l'action zélée de ses prêtres surgissent partout de belles Fraternités. Aussi s'en faut-il de peu que dans les paroisses, la Visite pastorale ne soit doublée de la Visite du Tiers-Ordre.

Déjà aussi on recueille les heureux fruits de ce premier mouvement et ce n'est pas sans confiance qu'on a le regard tourné vers les Tertiaires comme vers autant d'auxiliaires fidèles et puissants pour soutenir et promouvoir les entreprises d'intérêt social de demain.

### Montréal — Fraternité Sainte-Elisabeth

**D**U 26 mai au 2 juin les exercices de la retraite et de la Visite réunissaient en notre église franciscaine, les Tertiaires de la Fraternité Sainte-Elisabeth de Montréal. Les prédicateurs en étaient le R. Père Gardien et le R. P. Amé. Donnés avec zèle ils furent suivis non-seulement avec ponctualité, mais avec une ferveur croissant de jour en jour.

Chaque soir les dames étrangères au Tiers-Ordre venaient en grand nombre s'unir aux Tertiaires, pour profiter des instructions et s'instruire, à leur insu probablement, des règles du Tiers-Ordre. Aussi bon nombre ont-elles été prises dans les filets de saint François, et se sont-elles empressées de donner leur nom. Tant mieux ! les Tertiaires sont toujours heureuses de voir la famille franciscaine s'agrandir.

Notre belle retraite s'est terminée par la communion générale suivie du renouvellement de profession de toute la Fraternité présente. A la réunion de clôture vingt novices dont l'année de probation était révolue, eurent la consolation d'être admises à la sainte profession du Tiers-Ordre de la Pénitence pour y servir Dieu jusqu'à la mort.

Aux anciennes et aux nouvelles professes, et à celles qui dans l'année suivront l'exemple de leurs devancières, nous disons : Au revoir.

SR SECRÉTAIRE.

### ÉTATS-UNIS

#### Visite des Fraternités

**O**N n'a rien sans peine, dit le proverbe universellement connu, et on aura vite fait d'ajouter que si l'on veut obtenir un grand résultat, il faut se donner grande peine. Le Tiers-Ordre étant de l'aveu de la sainte Eglise, l'association séculière la plus parfaite qui existe dans le peuple chrétien, personne ne s'étonnera qu'il exige de la sollicitude dans la proportion de sa perfection. Mais par contre aussi réjouit-il et console-t-il dans la même proportion le cœur du prêtre zélé qui lui donne tous ses soins. Voilà bien ce que pensent les dévoués Directeurs des Fraternités de *Woonsocket*, de *Manville*, de *Taftville* où vient de se faire la Visite canonique ; et celui de Saint-Joseph de *Worcester* qui travaille activement à l'érection d'une Fraternité dans sa paroisse.

Aussi n'est-ce pas sans une satisfaction véritable que le Père Visiteur a parcouru ces différents centres franciscains ; constaté le bien qui s'y fait et

il y a r  
le chré  
années  
et gran  
cune d  
cérém  
des Et  
bonne v  
La par  
nombre  
visite d  
couronr  
A Lo  
nité tot  
professi  
prises d



\*\*\*\*\*



gieuse  
ces mo  
de la b

- (1) Ac  
(2) Av  
(3) Fo

il y a rencontré comme autant d'oasis séraphiques capables de rafraîchir le chrétien altéré de justice et de vertu. Comptant à peine quelques années d'existence, elles ont conservé toute la fraîcheur de leur jeunesse et grandissent, en même temps qu'en âge, en nombre et en sagesse. Chacune de ces Visites a pu être clôturée par une touchante et nombreuse cérémonie de profession et de vêtue : c'est bien dire que nos Canadiens des Etats ne le cèdent pas à ceux du Canada en esprit chrétien et en bonne volonté.

La paroisse de *Saint-Roch* de Fall-River possède une Fraternité peu nombreuse, car la paroisse n'est pas grande, mais fervente. Elle reçut la visite du R. P. Gaston, du 26 au 1er juin. 22 vêtues et 8 professions en couronnèrent les exercices.

A *Lowell*, ce fut du 2 au 7 juin que le même Père put visiter la Fraternité toute jeune de la paroisse Saint-Louis de France. Il y reçut 146 professions, magnifique résultat de la Visite faite l'année précédente, fit 8 prises d'habit et admit 22 demandes pour le postulat.



## LES ANCIENS RECOLLETS LE PÈRE JOSEPH DENIS



DEUX motifs particuliers nous sollicitent d'offrir au public la biographie du père Joseph Denis. Le père Joseph est le premier Récollet-prêtre canadien (1), le premier religieux (2) qu'ait donné le séminaire de Québec (3), et l'un de ses premiers élèves comme l'un de ses premiers prêtres. Un second motif qui fera accueillir avec faveur, espérons-nous, cette biographie par les si nombreux dévots au bon frère Didace, est que le père Joseph a été, durant presque toute la vie religieuse du serviteur de Dieu, son confesseur et son directeur. Outre ces motifs, il y en a d'autres que le développement lui-même de la biographie mettra en relief. — On nous pardonnera la sèche-

(1) *Actes du frère Didace*. Attestation du père Joseph.

(2) Avec le père Ambroise Pellerin et le frère Charles Bazire, aussi récollets.

(3) Fondé par Mgr de Laval le 9 oct. 1668.



resse de ce premier article. Quelques données généalogiques nous paraissent indispensables dès le début. Nous espérons continuer d'une manière moins aride, sinon plus intéressante.

#### LES ANCÊTRES

La famille du père Joseph Denis est l'une des plus anciennes comme l'une des plus nombreuses et des plus célèbres familles de la Nouvelle-France. Le premier Denis connu parmi les ancêtres du père Joseph est Jean Denys, natif de Honfleur, navigateur célèbre. En 1504, il fit une expédition sur les côtes du Brésil, et selon l'auteur du « Discours d'un grand capitaine de mer français du lieu de Dieppe sur les navigations faites à la terre neuve de l'Inde occidentale (1) », Jean Denys est le premier des Normands qui aborda à Terre-Neuve d'une manière authentique.

Pierre Denys, un des fils du grand explorateur, s'établit à Tours en Touraine, où il fut intendant des finances. Mathurin, fils de Pierre, s'illustra à Tours, en combattant aux côtés du roi Henri III, assiégé par le duc de Mayenne, général de la Ligue. Denys périt à son poste, et le roi pour l'honorer assista à ses funérailles.

Le petit-fils de Mathurin, Nicolas Denys, grand-oncle de notre récollet, né à Tours en 1598, vint s'établir en Acadie avec ses frères(2) Jacques, Simon et Henri, avec qui il avait hérité des droits du Capitaine Jehan Denys dans la Nouvelle France. Il s'embarqua en 1632, muni d'une commission militaire.

Les historiens ont noté les motifs qui amenèrent les Denys à passer l'Océan pour s'établir en Amérique. « Originaires de Touraine, les Denis de la Ronde étaient venus dans le pays dans le but de se vouer à la conversion des sauvages, et plusieurs d'entre eux tombèrent sous le fer de ces barbares, entr'autres le frère de Mlle Gabrielle (tante du père Joseph) qui se fit Religieuse-Hospitalière à Québec, sous le nom de l'Annonciation (3).

Nicolas Denys devint Gouverneur de l'Acadie par commission royale en date du 30 janvier 1654. Par cette commission, au texte très long et très solennel, Sa Majesté (Louis XIV) déclare : « Avons

(1) Cité par le Dr Dionne, *La Nouvelle-France*, p. 107.

(2) Archives du Séminaire de Québec.

(3) Abbé Daniel, P. S. S., *Les Grandes Familles françaises*, éd. de 1867, p. 351. — C'est aussi le témoignage que donne à la famille Denis l'auteur de *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*, p. 169.

de not  
icelluy !  
de beso  
sons pa  
Lieuten  
territoir  
mencer  
Terre N  
pour y  
velle Fr  
ce et au  
habitent

En 1  
Denys  
l'intend  
Nicol  
la publi  
que et hi  
re natu  
loue l'a  
histoire

(1) *Coli*  
(2) *Rap*  
(3) *Ibid*  
l'Acadie (  
(4) *Par*  
important  
généalem  
ne (Paris,  
M. Philéa  
bibliograp  
Gagnon, l  
(5) *Hé*  
*American*  
(6) *Ces*  
*les Denys*  
descendan  
brooke, n  
ments. N  
de cette A



de notre science certaine, pleine puissance et autorité Royale icelluy Sieur Denys confirmé, et confirmons de nouveau en tant que de besoing est ou serait, ordonné et estably, ordonnons et établissons par ces présentes, signez de nostre main, Gouverneur et nostre Lieutenant Général, représentant nostre personne, en tout le país, territoire, costes et confins de la Grande Baye de St. Laurens, à commencer du Cap de Campceau jusques au Cap des Rosiers, Isles de Terre Neuve, du Cap Breton, de St. Jean et autres isles adjacentes, pour y restablir nostre domination, et ladite compagnie de la Nouvelle France dans ses droits, y faire reconnoistre notre nom, puissance et autorité, assujettir, soumettre, et faire obéir les peuples qui y habitent et les faire instruire en la connoissance du vray Dieu etc. (1) »

En 1667 ces concessions de 1654 sont confirmées à Nicolas Denys (2); elles le sont encore le 21 août 1677 par ordonnance de l'intendant Duchesneau (3).

Nicolas Denys utilisa ses connaissances acquises en Acadie dans la publication en 1672 du célèbre ouvrage : *Description géographique et historique des costes de l'Amérique Septentrionale. Avec l'Histoire naturelle du País.* (4) Charlevoix, difficile en pareille matière, loue l'auteur et son ouvrage, (5) qui se trouve être la première histoire française de l'Amérique du Nord. (6)

(1) *Collection de manuscrits sur la Nouvelle-France*, I, 142.

(2) Rap. des Arch. de 1886. Corr. gén. p. CCXII.

(3) Ibid. — Tanguay qualifie Nicolas Denys : PROPRIÉTAIRE et Gouverneur de l'Acadie (*Dict. général*, I, 180).

(4) Paru en deux volumes. Le second volume porte un titre spécial. Œuvre très importante. Fut traduit en hollandais. La traduction hollandaise (1688) se trouve généralement reliée avec la traduction hollandaise de la *Description de la Louisiane* (Paris, 1683) de Hennepin. La Bibliothèque de la Législature de Québec et M. Philéas Gagnon possèdent des exemplaires de l'ouvrage de Denys. Pour notes bibliographiques plus complètes consultez l'*Essai de Bibliographie* de M. Ph. Gagnon, la *Bibliotheca Americana Vetustissima* de HARRISSE, etc.

(5) *Histoire de la Nouvelle France*, in-4, III, II (51). Voir aussi la *North American Review*, vol. 3, p. 9.

(6) Ces notes généalogiques sont en partie tirées de l'*Esquisse Historique sur les Denys de la Ronde* publiée « par courtoisie de M. le Vicomte de Fronsac », descendant d'une des branches de cette famille, dans le *Progrès de l'Est* de Sherbrooke, no. du 30 sept. 1902. Leur exactitude est confirmée par d'autres documents. Nous devons à M. P. G. Roy, de Lévis, d'avoir pu prendre connaissance de cette *Esquisse*, et nous l'en remercions.

Simon, grand-père de notre récollet, était né à Saint-Vincent de Tours en 1599. Il se ruina à faire des établissements et à construire des forts en Acadie. Capitaine au célèbre régiment Carignan Salières envoyé en Canada par Louis XIV, il avait déjà depuis longtemps quitté l'Acadie pour la Nouvelle France, lorsque son régiment y fut envoyé en 1666. Nous l'y voyons en effet devenir concessionnaire de différents fiefs en 1655, 1656, 1658, 1660 (1) et même dès 1650. A cette date il obtient des Jésuites à Québec un terrain devenu au XIX<sup>e</sup> siècle le site de la citadelle. (2)

En quelle année précise Simon Denys s'établit-il à Québec? Nous ne saurions le dire au juste. Ses enfants sont baptisés en France jusqu'en 1649; Marguerite est baptisée ou du moins naquit à Sainte-Anne, port du Cap Breton, en 1650 ou 1651; en 1652, le 14 juin, Barbe est baptisée à Québec, (3) et tous les autres le seront pareillement. C'est dire que Simon Denys eut une très nombreuse famille; il eut en effet 27 enfants, (4) parmi lesquels il convient d'en signaler quelques-uns.

Pierre, l'aîné, Sieur de la Ronde, père de notre récollet; Charles, Sieur de Vitré, membre du Conseil Souverain; Catherine. Élevée, comme sa sœur Gabrielle, aux Ursulines de Québec, elle entra chez les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph à Montréal, le 21 novembre 1666. « Les annales de sa maison rendent le plus beau témoignage à sa vertu » (5). Elle y mourut le 6 septembre 1730, âgée de 90 ans. Paul, Sieur de Saint-Simon (6); Barbe, mariée à Antonin Pécody-Contrecoeur; Claude. Ce dernier, baptisé

(1) Rap. des Arch., 1885. *Précis de Foy et Hommage*, 37, 43.

(2) *The Jesuit Relations and Allied Documents*, XXXVI, note 50 de l'appendice.

(3) Tanguay, *Dict. général*, I, 180. Filleule de Lauzon, gouverneur, et de Melle d'Ailleboust.

(4) Arch. du Sém. de Québec; Tanguay en donne 16. En 1661, Simon Denys avait 14 enfants vivants. Le dernier naquit en 1669.

(5) *Ursulines de Québec*, I, 324.

(6) Un fils de Paul, Alexandre, cousin germain du père Joseph, sera prêtre. Voici ce que dit de lui l'abbé Tanguay: " il signait *Saint-Simon*. Né à Québec, le 30 mai 1696, était fils de Paul Denis, écuyer, sieur de Saint-Simon, grand prévost de la maréchaussée de Québec, et de dame Madeleine Depeiras. Ordonné le 14 Juillet 1720, il desservit de suite la paroisse de Saint-Jean, Ile d'Orléans, mourut le 7 septembre 1721, à l'âge de 25 ans et 4 mois, de la pourpre. Il fut inhumé dans la cathédrale de Québec." *Répertoire*, 1893, p. 96.

le 12 oc  
fut ami  
me, entr  
1724 (1)  
bec (2).  
pitalière  
et devint  
tal-Géné  
d'inappr  
Enfin,  
Boucher  
Simon  
à jeann  
l'a vu, c'  
blir au C  
le poste  
France.

Il fut  
des Lett  
qui en 11  
rain. No  
nobilair

« Sa M  
Simon E  
masles q  
Majesté  
nus, cens  
parvenir  
tenir et p  
de quel  
ritez, pré

(1) Le 2  
*Répertoire gé*

(2) *Réph*

(3) *Mgr*

(4) *Esqu*

le 12 octobre 1657 (la même année que son neveu, le père Joseph), fut amiral des vaisseaux du roi à Messine, puis ayant perdu sa femme, entra dans l'état ecclésiastique et devint diacre. Il mourut en 1724 (1), à l'âge de 66 ans, et fut inhumé dans la cathédrale de Québec (2). Gabrielle, baptisée le 19 août 1658, se fit religieuse Hospitalière à Québec, sous le nom de Gabrielle de l'Annonciation, et devint, le 11 avril 1699, deuxième supérieure-générale de l'Hôpital-Général. Elle fit l'édification de sa Communauté, à qui elle rendit d'inappréciables services, et mourut saintement le 27 octobre 1704 (3). Enfin, nommons Charlotte, mariée en secondes noces à Pierre Boucher, Seigneur de Boucherville.

Simon Denys s'était marié deux fois, d'abord en 1630, à Tours, à Jeanne Dubreuil, puis à Françoise du Tertre, en 1643. Comme on l'a vu, c'est peu d'années après son second mariage qu'il vint s'établir au Canada avec sa famille. Il s'était fixé à Québec, où il occupait le poste de receveur-général pour la Compagnie de la Nouvelle-France. (4)

Il fut anobli, avec sa descendance, en 1668. L'enregistrement des Lettres patentes du roi traîna en longueur ; ce fut l'aîné, Pierre, qui en 1680 obtint qu'elles fussent enregistrées au Conseil Souverain. Nous croyons utile d'extraire de cet important document nobiliaire le passage essentiel :

« Sa Majesté anoblist et décore du titre et qualité de noblesse Simon Denys. Ensemble sa femme Enfants postérité et lignée Tant masles que femelles nais Et à naistre en loyal mariage voulant sa Majesté qu'en tous actes tant en jugement que dehors ils soient tenus, censez et reputez nobles portant la qualité d'escuyers Et puissent parvenir à tous degrez de Chevalerie Et de gendarmerie, acquerir tenir et posséder toutes sortes de fiefs, seigneuries et heritages nobles de quelque qualité qu'ils soient, Et jouissent de tous honneurs, autoritez, prérogatives, prééminences, privilèges, Franchises, exemptions,

(1) Le 27 janvier, d'après le *Dict. général*, I, 180 ; le 29 juin, d'après le *Répertoire général*, 1893, p. 96.

(2) *Répertoire*, 96, d'après les registres de l'Hôtel-Dieu de Québec.

(3) *Mgr de Saint Vallier et l'Hôpital-Général*, p. 117, 135 et suiv., 168 et suiv.

(4) *Esquisse sur les Denys de La Ronde*, déjà citée.

immunités dont ont accoutumé de jouir les autres nobles du Royaume, etc.» (1)

La famille Denys avait, longtemps avant cet anoblissement de la branche Simon, ses armes qui consistaient en « une grappe de raisin d'argent en champ de Gueule le Casque enfacé deux cerfs pour supports. » (2)

(A suivre)

Fr. HUGOLIN, O. F. M.



## Chronique Antonienne



### LA FRATERNITÉ

#### SAINTE ANTOINE DE PADOUE A MONTRÉAL



PARLONS donc un peu des Fraternités de Montréal, écrivait en substance dans cette *Revue*, au commencement de l'année, un chroniqueur du Tiers-Ordre. Il me semble, ajoutait-il, qu'il y a dans ces Fraternités de Montréal, bien des choses à relever, à citer, qui sont de nature à faire plaisir aux Fraternités de la campagne et d'ailleurs. » Et il nous donnait, en effet, un compte-rendu, un aperçu général très intéressant de la famille franciscaine à Montréal. Je serais bien étonné que nos Tertiaires d'ailleurs n'en eussent pas conçu de l'admiration, peut-être même un peu de jalousie. Oh ! sainte jalousie, que celle-là ! Ayez-la tous, chers Tertiaires. Et

(1) Jug. et Délib. du Cons. Souv., II, 370, 372.

(2) Ainsi décrites par Simon Denys, dans un mémoire sur sa famille, fait à Québec, le 13 septembre 1661. Ce mémoire est mentionné dans un document des arch. du Sém. de Québec.

cependant  
cain de  
Montréal.  
Fraternités  
sont les  
sont les  
même (1)  
disent  
qui sont

Au c  
les Frat  
les Ter  
Dame d  
Joseph  
l'Est de  
encore :  
les Sœu  
ville, de

Et tou  
et d'es

Prenc  
donc be  
bientôt  
autres F  
Commis  
ville un  
Padoue.  
mainten  
nous ai  
autres ;  
depuis l  
ble pro  
et consi  
sont pas  
filles. E  
nouriss  
sein de  
d'applic

cependant cet aperçu était loin d'être complet ! Le couvent franciscain de la rue Dorchester n'est pas le seul centre du Tiers-Ordre à Montréal ; il y a en ville d'autres groupements de tertiaires que les Fraternités Saint-François et Sainte-Elisabeth. Sans doute, celles-ci sont les plus nombreuses, les plus fortes, les plus vigoureuses ; elles sont les plus anciennes, et elles s'alimentent, se développent au foyer même de la vie franciscaine. Ce sont les Fraternités mères, comme disent nos Tertiaires. Mais elles ont des sœurs ou plutôt des filles qui sont loin de leur faire déshonneur.

Au couvent, outre les 2 Fraternités précitées, il y en a 2 autres : les Fraternités de Saint-Patrick et de l'Immaculée-Conception pour les Tertiaires de langue anglaise. Au centre de la ville, à Notre-Dame des Anges, deux Fraternités également : les Fraternités Saint-Joseph pour les Frères, Notre-Dame-des-Anges pour les Sœurs. A l'Est de Montréal, (chapelle Saint-Antoine de Padoue), 2 Fraternités encore : Saint-Louis pour les Frères, Saint-Antoine de Padoue pour les Sœurs ; enfin à la ville Saint-Louis (Mile End) partie nord de la ville, deux Fraternités.

Et toutes ces Fraternités sont très intéressantes, pleines de vie et d'espérance.

Prenons le groupement de Saint-Antoine, par exemple. Que c'est donc beau, consolant, et comme on y sent l'action de Dieu ! Voilà bientôt 11 ans qu'avec une soixantaine de membres détachés des autres Fraternités, le T. R. P. Colomban-Marie, alors Gardien et Commissaire provincial à Montréal, érigeait dans cette partie est de la ville une Fraternité de Sœurs sous le vocable de Saint Antoine de Padoue. Et depuis cette époque quel chemin parcouru ! Nous voici maintenant rendus à 1070 professes. Ce n'est pas que les épreuves nous aient manqué ; la mort ne nous épargne pas plus que les autres ; près de cent de nos sœurs nous ont été ravies par elle depuis la fondation. Mais le noviciat est là qui, non seulement comble promptement les vides, mais assure un accroissement constant et considérable à notre Fraternité. Pour le moment les novices ne sont pas moins de 135, parmi lesquelles un grand nombre de jeunes filles. Et ce qui est plus beau encore, c'est le développement, l'épanouissement de vie chrétienne qui est véritablement sensible au sein de nos Fraternités. Le Tiers-Ordre n'est pas seulement l'école d'application de la vertu, ainsi que le proclamait un illustre évêque ;



c'est encore une pépinière de vocations religieuses. Ainsi en 10 ans, notre Fraternité Saint-Antoine a donné 5 de ses membres aux Clarisses, 6 aux Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie ; 4 au Bon-Pasteur, 1 à l'Hôtel-Dieu, 2 à la Congrégation de la Providence, 2 à la Miséricorde et 2 aux Sœurs d'Afrique.

Au point de vue matériel, ce sont de véritables merveilles qu'elle a opérées, des merveilles qui dénotent, avec une hardiesse qui serait de la présomption si elle n'était une immense confiance en Dieu, des trésors incroyables de générosité de la part de nos Tertiaires. Durant huit ans les réunions eurent lieu d'abord à l'église Sainte-Marie, puis à l'église Sainte-Brigite dont M. le Curé Lonergan puis M. Demers avaient eu l'obligeance de mettre le soubassement à notre disposition. Mais vint le moment où, en raison du développement considérable du Tiers-Ordre, le soubassement devint insuffisant et la Fraternité encombrante. C'est alors (il y a de cela trois ans) que la Fraternité songea à se mettre chez elle.

L'occasion s'en présenta d'elle-même. Il y avait dans le quartier une chapelle protestante à vendre : « Si nous l'achetions !! Ce serait bien notre affaire ! — Oui, mais ! acheter est bientôt dit, payer n'est pas si tôt fait ! 10.500 piastres avec les réparations et les aménagements très-considérables qui seront nécessaires ! c'est une somme énorme, cela ! et où irons-nous la chercher ? Nous n'avons presque rien en caisse. — C'est vrai, mais est-ce que la Providence n'est pas là ? Allons donc ! En avant ! » La Providence fut là, en effet ; elle mit une grande ardeur aux cœurs de nos chers Tertiaires qui rivalisèrent de générosité pour procurer l'ameublement, les ornements, les objets nécessaires au culte ; elle suscita surtout et soutint d'admirables bienfaiteurs, des ouvrières infatigables dont les noms sont dans toutes les mémoires et sur toutes les lèvres ; et si nos dettes ne sont pas toutes payées (il s'en faut de beaucoup), du moins nous sommes dans une situation qui nous permet d'envisager l'avenir sans grande inquiétude. Et maintenant nous avons notre chapelle à nous, dédiée à Saint-Antoine de Padoue. Ce n'est pas, ce ne sera jamais un monument ; mais enfin nous sommes chez nous, avec une installation des plus commodes : vestiaire idéal, clair et spacieux, salle de noviciat, salle de discréttoire : rien ne nous manque pour le fonctionnement de notre Fraternité.

Et comme on prie bien dans notre chapelle, devant toutes ces sta-

tues fra  
confianc  
Saint-Ar  
bénédict  
invoqué

Un d  
blissem  
Depuis  
arriver ?  
fonction  
d'y song  
ment la  
Frères  
encore

230 pro

Ce fu  
mencem  
de la c  
s'impos  
le foncti  
nouvelle  
dettes !  
Provide  
abandon  
n'avons  
du Tiers  
de la F  
un mot  
té en pa

Disor  
a été for  
thèque  
lement  
ville, au  
Tertiair  
livres s  
religieu  
en trou



tues franciscaines qui nous rappellent nos devoirs et excitent notre confiance ! Comme on prie bien surtout aux pieds de notre cher Saint-Antoine qui se plaît déjà à témoigner, par les grâces et les bénédictions les plus manifestes, combien il lui est agréable d'être invoqué dans ce modeste sanctuaire !

Un des résultats les plus appréciables de notre installation fut l'établissement d'une Fraternité d'hommes pour cette partie de la ville. Depuis longtemps la chose était vivement désirée ; mais comment y arriver ? où trouver un local ? on avait déjà tant de peine à y faire fonctionner une Fraternité ? comment en établir une autre ? Inutile d'y songer ? — Mais la chapelle Saint-Antoine s'ouvre, et immédiatement la Fraternité Saint-Louis se fonde avec une cinquantaine de Frères du quartier qui se détachent des autres Fraternités. Ici encore tout va pour le mieux, puisqu'après 2 ans et demi, les voilà 230 profès et 60 novices.

Ce fut ensuite le tour d'une maison du Tiers-Ordre qui, au commencement de l'an dernier, s'élevait comme par enchantement à côté de la chapelle avec laquelle elle communique même. Cette maison s'imposait pour la garde et le service de la chapelle, ainsi que pour le fonctionnement de la Fraternité . . . — Oui, mais ce sont encore de nouvelles dépenses, et très-considérables, et nous avons déjà tant de dettes ! — C'est vrai, mais puisqu'il le faut, pourquoi hésiter ? La Providence ne nous a pas abandonnés jusqu'à présent ; elle ne nous abandonnera pas davantage dans l'avenir. Et puis, est ce que nous n'avons pas saint Antoine avec nous ? » Et nous avons notre maison du Tiers-Ordre, la maison Saint-Antoine. Elle est comme le siège de la Fraternité, avec bureau du Tiers-Ordre, magasin, vestiaire, en un mot tout ce qui concerne le Tiers-Ordre en général et la Fraternité en particulier.

Disons encore qu'une belle bibliothèque de plus de 2000 volumes a été fondée et installée au soubassement de la chapelle ; cette bibliothèque est constamment à la disposition de nos Tertiaires, non seulement du centre Saint Antoine, mais de toutes les Fraternités de la ville, aux heures et conditions affichées dans le local même. Là nos Tertiaires, en venant à leurs réunions, peuvent faire provision de livres spirituels qui nourriront, développeront leurs connaissances religieuses, intéresseront, alimenteront leur piété ; ils peuvent même en trouver d'autres qui leur procureront les distractions et le repos

dont ils ont besoin au milieu de leurs soucis et de leurs fatigues.

Avant de terminer, signalons encore la retraite de notre Fraternité Saint-Antoine qui eut lieu du 19 au 26 mai et fut prêchée par le R. P. Raymond, gardien du couvent, et le P. Amé, directeur de la Fraternité. Semaine pleine de douceurs, de consolations, d'encouragements: 52 postulantes y reçurent le saint habit. C'est là que notre chère chapelle, avec ces personnes nombreuses qui s'y livraient durant toute la journée à leurs exercices de piété, et cette forêt de cierges qui brûlaient continuellement, avait un air de petit sanctuaire qui vous pénétrait de dévotion. Qu'il faisait donc bon y prier!

Une grande joie nous était réservée. Le T. R. P. Colomban-Marie voulut bien nous faire l'honneur de venir présider notre réunion de clôture. La chapelle était comble. Il nous fit rapidement le récit de son récent voyage en Italie, s'attachant surtout à ce qui nous intéressait le plus, c'est-à-dire aux choses franciscaines qu'il avait visitées. Avec quel recueillement, quelle avidité toutes recueillaient ses paroles? Et comme on se sentait fier d'appartenir à la grande famille de saint François!

Cette retraite, à cause du pèlerinage à Saint-Anne de Beaupré, n'ayant pu avoir lieu de façon à se clôturer comme de coutume à la fête de saint Antoine, nous nous en sommes dédommagés en célébrant un Triduum en l'honneur de notre glorieux Patron. Le 11 et le 12 juin, à 7½ heures du soir, il y eut réunion à laquelle tout le monde était admis, les RR. PP. Théophile et Célestin y prirent tour à tour la parole pour chanter les louanges du grand thaumaturge. Ce fut encore pour nous l'occasion de donner le saint habit à 28 postulantes.

Le 12, notre Père Directeur chantait la Messe pour les Sœurs de la Fraternité mortes depuis la dernière retraite. A ce service beaucoup de Tertiaires communiaient, montrant ainsi que le nom de Sœurs qu'elles se donnent n'est pas un mot vide de sens pour elles.

Enfin voici le 13 juin, la saint Antoine, la grande fête de la chapelle et de la Fraternité. Les cœurs sont à la joie, cela se voit, cela se sent, cela se lit sur tous les visages. La chapelle est magnifiquement décorée, grâce aux superbes cadeaux de tous genres qui nous ont été faits, grâce aussi au dévouement, au travail, aux fatigues, de celles de nos Tertiaires qui ont bien voulu se charger de l'entretien et de la décoration de notre petit sanctuaire.

Une p  
Père Dir  
la sainte  
T. R. P.  
bontés à

Notre  
que qu'il  
vous réco  
concours  
pied de l  
Qu'il du  
faire ple

Le soi  
est remp  
prêtres s  
donne le  
que tous  
de saint  
donne le

C'est  
de si bel  
comme l  
ne passe  
sant et n  
les saint:

La fêt  
naire par

De no  
ces donr  
de la fé  
Mais le  
francisca  
messe so  
au chan

Une première messe de communion est dite à 6 hrs par notre Père Directeur ; un très grand nombre de Tertiaires s'approchent de la sainte Table. Puis à 9 hrs c'est la grand'messe chantée par le T. R. P. Provincial que nous ne remercierons jamais assez de ses bontés à notre endroit.

Notre chœur de chant ne recule pas devant une messe en musique qu'il exécute du reste très bien. Chères Sœurs, que saint Antoine vous récompense, vous et toutes celles qui ont bien voulu prêter leur concours à nos fêtes. Toute la journée les fidèles se succèdent au pied de la statue de saint Antoine : c'est un va et vient continuel ! Qu'il dut en entendre, des supplications, le cher saint ! qu'il dut en faire pleuvoir, des bénédictions !

Le soir, à 7 ½ heures, clôture de la fête et du Triduum. La chapelle est remplie de fidèles bien avant l'heure de la cérémonie ; plusieurs prêtres sont venus s'associer à notre fête. C'est le R. P. Gardien qui donne le panégyrique de saint Antoine avec la délicatesse et l'onction que tous lui connaissent. Il procède ensuite à la bénédiction des lis de saint Antoine, admet à la profession une vingtaine de novices, et donne le salut solennel.

C'est fini... pour cette année. — « Déjà ! quel dommage que de si belles fêtes passent si vite ! » C'est vrai ! les plus beaux jours, comme les autres, passent vite ; mais il en reste le souvenir qui, lui, ne passe pas, et reste au contraire au fond de nos cœurs, les réjouissant et nous prêchant sans cesse la reconnaissance envers Dieu et les saints qui se montrent si bons pour nous. A l'année prochaine !

SECRÉTAIRE.

#### AU COUVENT DE MONTREAL

#### LA FÊTE DE SAINT ANTOINE

La fête de Saint Antoine de Padoue a été préparée comme d'ordinaire par la prédication des treize mardis.

De nombreux fidèles qui avaient suivi avec foi et piété ces exercices donnés par le R. P. Ignace-Marie, s'y pressaient encore la veille de la fête pour entendre parler du Saint si cher à tous les cœurs. Mais le jeudi 13, c'est en foule que l'on vint prier le Thaumaturge franciscain. Témoin cette assiduité aux offices de la journée, à la messe solennelle célébrée par le R. P. Gardien lui-même et le soir au chant des Complies qui furent suivies du panégyrique. Notre

T. R. P. Provincial est en chaire et il nous montre dans Saint Antoine un ange du ciel par ses vertus et par ses prérogatives. Après le salut du Saint-Sacrement la foule recueillie s'écoule lentement, pendant que retentit au chœur un cantique vibrant en l'honneur du Saint de Padoue. Il faut dire aussi que les Tertiaires et les fidèles de langue anglaise ont rivalisé de zèle et de foi avec leurs frères et sœurs de langue française. Les mêmes exercices se sont succédés pour eux, chacun des treize mardis, et le jour de la fête, avec le même entrain et la même dévotion. Le Saint aux miracles saura bien, nous n'en doutons pas, récompenser tous ceux qui l'ont invoqué pendant ces jours bénis, en les comblant de ses faveurs.

UN TÉMOIN.



## Les Missions Franciscaines



AU PAYS DES CÉLESTES

(Relation du P. Pacifique Chardin, O. F. M.)

Toujours à Tche-fou jusq'au 21 septembre

LES théâtres chinois sont des bâtiments carrés ; la scène assez élevée est toujours ouverte ; derrière elle sont les loges des acteurs. Les spectateurs restent en plein air sur un large espace qui s'étend entre le théâtre et la galerie, chacun s'y met à l'aise ; on ne se gêne pas pour causer, se disputer, boire, manger, fumer. Les petits marchands ambulants se frayent un passage parmi la foule, crient à tue-tête les comestibles qu'ils présentent. Cependant tout ce tapage est couvert par les tirades que les acteurs débitent en fausset sur un ton criard, très-élevé, par les flic-flacs des castagnettes et enfin par les sons bruyants des tamtams de l'orchestre.

A notre vue, les spectateurs ont vite reconnu en nous des Européens. Nous sommes bien costumés à la chinoise, mais notre visage dont la blancheur frappe les yeux nous trahit. Dès lors, longues bar-

bes en qu  
majestue  
tes, aux  
lancés à  
scène a c  
nous qui  
la bouch  
tête, puis

Le P.  
d'une an  
le moind  
acteurs a  
souvent d  
tent à le  
ter ses rei  
nous trait  
rons par  
de ; nous  
elle est c  
faciliter a

L'heur  
notre rés  
singulière  
retourner  
noises qu  
re d'appr  
les effort  
vain, le  
l'eau et à  
ce qu'en  
Alors, il  
vient no  
nous s'y  
que. Not  
ment et  
tit aigus  
faire hon  
Nous :

bes en queue de cheval, caressées de temps en temps avec un geste majestueux, masques effrayants, costumes aux couleurs extravagantes, aux broderies brillantes, pirouettes comiques des acteurs, pas lancés à l'équerre avec une gravité risible, tout cet ensemble de la scène a cessé d'attirer l'attention. On tourne le dos aux acteurs, c'est nous qui sommes l'intéressante comédie. Les yeux fixement ouverts, la bouche bée, la foule nous contemple, nous toise des pieds à la tête, puis les réflexions vont leur train.

Le P. Siu nous explique que l'on joue une pièce tirée de l'histoire d'une ancienne dynastie. Naturellement nous n'en comprenons pas le moindre mot, mais les gestes et les contorsions fort drôles des acteurs arrêtent nos regards. Toute pièce dure de longues heures, souvent des jours et des nuits entières. Les spectateurs arrivent, partent à leur gré. Nous profitons de la licence et le P. Siu va présenter ses remerciements aux deux mandarins militaires qui continuent à nous traiter avec beaucoup de courtoisie. Finalement nous nous retirons par une porte qui s'ouvre sur la galerie. Un soldat nous précède ; nous passons devant une pagode élevée dans la caserne même ; elle est consacrée au dieu de la guerre et destinée à rappeler et à faciliter aux soldats l'accomplissement de leurs devoirs religieux.

L'heure du repas du soir approchait. Pour retourner à pied à notre résidence, il nous eût fallu faire un angle droit et allonger singulièrement notre route. Le rivage est proche, nous décidons de retourner par mer. Le P. Siu hèle une des nombreuses barques chinoises qui occupent le large. Aussitôt un indigène se met en mesure d'approcher la sienne du rivage, mais la mer est basse, et malgré les efforts du rameur, l'esquif n'avance pas. Fatigué de ramer en vain, le batelier quitte son seul vêtement, le pantalon, se jette à l'eau et à force de bras pousse sa coquille de noix à l'arrière jusqu'à ce qu'ensablée, elle demeure immobile à quelques pas du rivage. Alors, il remonte à bord, remet son pantalon, endosse sa blouse, et vient nous prendre à terre. Il nous présente son dos, chacun de nous s'y installe à son tour et se trouve ainsi transporté dans la barque. Notre homme alors dégage son bateau et nous amène agréablement et rapidement à peu de distance de notre résidence, où, l'appétit aiguïté par notre longue promenade, nous nous empressons de faire honneur au souper qui nous attend.

Nous avons déjà pris le costume du pays mais pas encore de noms



chinois. Les enfants de notre résidence, ne sachant comment nous appeler, inventèrent un moyen de distinguer les uns des autres les cinq nouveaux venus. Ils nous forgèrent des sobriquets basés sur les particularités qu'ils avaient remarquées en nous. Ils appelèrent l'un le sévère ; l'autre, le rieur ; le troisième, le sérieux ; le quatrième, petite taille ; le cinquième, barbe rouge. Le P. Siu apprit la chose, il la trouva peu convenable. Il proposa donc de nous donner à chacun un nom à la chinoise, car les noms de famille européens ne peuvent être prononcés par les langues de nos nouveaux pays. Prenant la première syllabe de notre nom de famille, il chercha un nom de famille chinois monosyllabique, qui se rapprochât du nôtre, puis il le compléta d'un prénom composé de deux mots monosyllabiques. La première syllabe de mon nom de famille étant *Char*, on me donna, comme nom chinois, le mot *Chan*, montagne, auquel furent ajoutés comme prénoms deux mots chinois *Tcheu-Kao*, plein d'élévation dans ses desseins, prénom assurément très flatteur pour un missionnaire. Dès lors, on ne m'appela plus que *Chan-chenn-fou*, c'est-à-dire le Père spirituel *Chan* ; c'est le titre que nos chrétiens donnent aux prêtres. S'agit-il en effet de personnes élevées en dignité et que l'on veut honorer, le titre honorifique s'ajoute au nom de famille et remplace le prénom. Dans ce cas, le prénom n'est plus employé que sur les cartes de visite, ou dans certains écrits officiels.

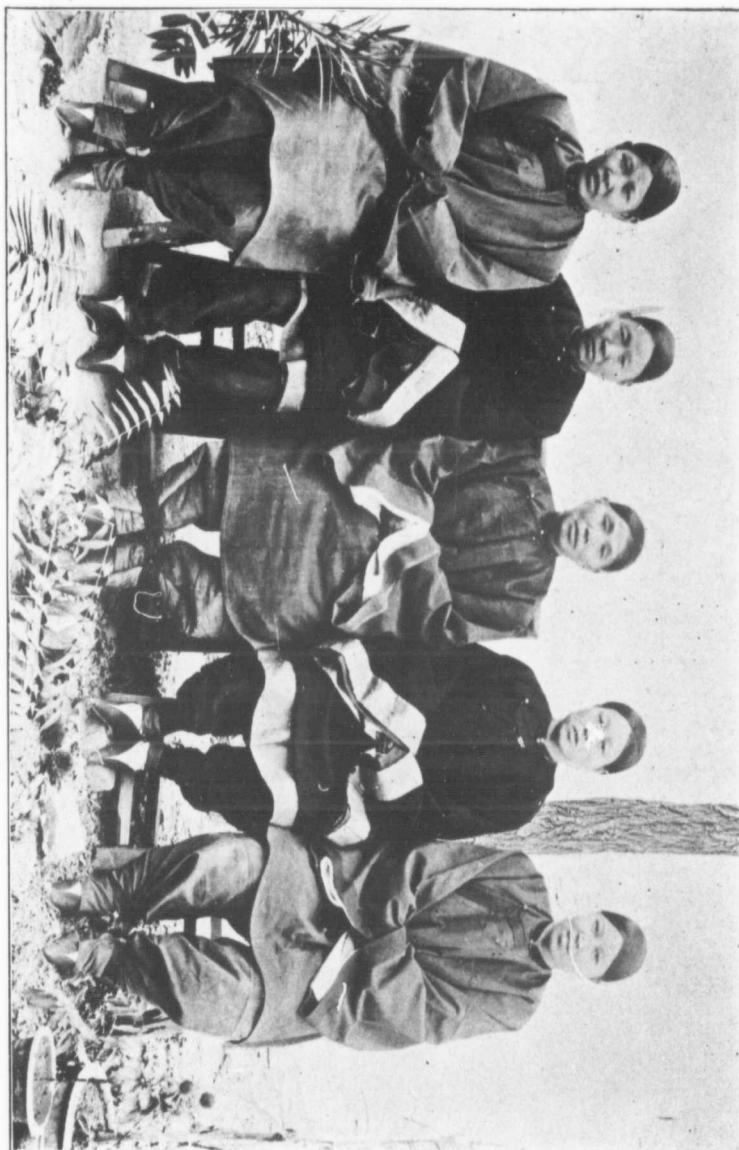
A la résidence, mon premier travail fut d'étudier la langue chinoise. Mes instructeurs étaient nos orphelins ou nos domestiques. Je parvins ainsi à me mettre quelques mots dans la tête. Mais la prononciation !

Celle-ci comporte cinq tons : le ton ouvert, le ton muet, le ton élevé, le ton abaissé et le ton bref. Prenons pour exemple le mot *Ma*. Prononcé sur le premier ton, il signifie *mère*, sur le deuxième, *chanvre*, sur le troisième *cheval*, sur le quatrième *maudire*, sur le cinquième *essayer*. Chacun de ces sens est écrit par un caractère différent, mais se lit toujours *Ma*. La difficulté est de saisir la diversité des tons et de la rendre. Ce que nous disons de ce mot s'applique à la plupart.

Pour réussir dans ce travail des inflexions de la voix, je recourus au P. Siu. Cet excellent confrère voulut bien me faire entendre la prononciation du mot *Ma* dans les cinq tons. La bonne volonté de part et d'autre était complète, néanmoins l'élève n'arrivait pas à faire







Vièrges chinoises, directrices de l'orphelinat de... (Chan-tong)

---

honneur a  
des sons é  
avec d'aut  
reusement  
le temps  
expérience

Pour être  
jamais pu  
essentielle  
fûmes be  
entrer en  
nous devi

Cepend  
terrain où  
les instr  
dernier u  
dre ; sa r  
arrivée d  
avaient re  
les pluies  
cessent d  
serait une

Nous  
chaleurs  
fraîche. I  
devenu tr  
de remett  
de desse  
femme, e  
ter que p  
avait en  
long tuy  
brun for  
de tabac.  
également  
ceinture  
part, pal  
larges et

honneur à son maître ; pour mon oreille européenne, la différence des sons était à peine perceptible. Nous multiplîames les expériences avec d'autres mots, le résultat était le même, à peu près nul. Heureusement, le P. Sin releva mon courage en me faisant espérer que le temps et le milieu seraient pour nous les meilleurs maîtres. Mon expérience me le prouva dans la suite.

Pour être juste, il faut ajouter que certains missionnaires n'ont jamais pu saisir les nuances, ni apprendre une langue qui diffère essentiellement de nos langues européennes. Grâce à Dieu, nous fûmes beaucoup plus heureux, et d'assez bonne heure nous pûmes entrer en relation par le discours avec le peuple ; la langue chinoise nous devint même très familière.

Cependant, nous n'étions pas au terme de notre voyage, ni sur le terrain où devait s'exercer notre activité, et le courrier nous apportant les instructions de notre évêque n'arrivait pas. Nous envoyâmes à ce dernier un télégramme témoignant de notre impatience à le rejoindre ; sa réponse nous rendit la joie, elle nous annonçait la prochaine arrivée du courrier, retardé par les pluies abondantes de l'été qui avaient rendu les chemins impraticables. En effet, dans cette région, les pluies commencent à tomber à l'époque de la canicule et ne cessent qu'un mois après, à la mi-août. Voyager pendant ce temps serait une suprême imprudence.

Nous étions en septembre. Le temps des pluies était passé, les chaleurs de l'été allaient diminuer et la température devenait plus fraîche. Le Père Procureur dut songer à harmoniser notre costume devenu trop léger avec les exigences de la saison. Il avait déjà eu soin de remettre à chacun de nous le traditionnel éventail en papier orné de desseins curieux et de lettres dorées. Tout chinois, homme ou femme, en fait, pendant l'été, un continuel usage, autant pour s'éventer que pour se protéger la tête contre les rayons du soleil. Il nous avait encore donné l'indispensable pipe à la mode de Chine, avec long tuyau en bois d'ébène, embouchure en pierre d'agate d'un brun foncé, et fourneau minuscule de la contenance d'une pincée de tabac. Il nous fournit en outre les vêtements d'automne qui sont également ceux du printemps : robe plus épaisse en soie bleu-ciel, ceinture avec agrafe en cuivre jaune, collet monté faisant pièce à part, paletot en drap bleu marin, fort ample, aux manches très larges et plus courtes que celles de la robe, muni des cinq boutons

d'or d'ordonnance. En hiver, les froids sont intenses, notre garde-robe dut s'enrichir d'une troisième tenue : robes, paletots, collets, bas et chaussures, le tout ouaté pour le temps de froidure ordinaire, garni de fourrures pour l'époque des très-grands froids.

J'oubliais de décrire le costume des femmes chinoises. Elles portent des pantalons et des robes semblables à ceux des hommes, mais de couleurs beaucoup plus variées et plus éclatantes. (1) De plus, les robes, au lieu de descendre jusqu'aux talons, comme celles des hommes, arrivent à peine aux genoux ; les manches, le col et le rebord de côté sont ornés d'un large galon aux tons vifs, multicolores, et tranchant sur celui du vêtement. Quelques chinoises, celles venues du Midi où il est d'usage de laisser les pieds au naturel, portent des chaussures de même forme que celles des hommes, mais ornées de broderies ; les autres, celles du pays aux pieds déformés et rapetissés selon la coutume du Nord, portent de petits brodequins fort jolis, admirablement brodés. Ni les unes et les autres ne sont coiffées ; l'été, l'hiver, toutes ont la tête nue.



#### LES CLARISSES DE LOURDES (2)

(d'après Huysmans)



*O*n a beaucoup parlé d'Huysmans, pour louer ou pour critiquer son genre littéraire. La page que nous donnons à nos lecteurs est tirée des **Foules de Lourdes**, le dernier ouvrage de l'auteur. Il est mort depuis peu en croyant vaincu et en chrétien héroïque. On trouvera ici les qualités de son genre littéraire, mais non ses défauts. Il semble que la grande figure de sainte Claire lui ait inspiré un respect qui a passé jusque dans sa plume réaliste. Oblat bénédictin, Huysmans portait le cordon de Saint François.

(1) Voir notre gravure.

(2) C'est de Lourdes qu'est venue la Communauté des Clarisses de Valleyfield.

Je vais  
remets, en  
que j'ai re  
le récit d'  
vingt ans.

Je m'in  
est en par  
c'est une  
treille noir  
bois ; elle  
voué à la  
une chaise  
par sainte  
qui est de  
probablem  
plus résolu  
peut le di  
seuls qui  
présente,  
rue, de m

En tou  
ont aband  
n'ont pas  
dénuées  
ment, en  
parafoudr  
elles qui  
compte l  
d'incroyal  
ceux-là !

.....  
Ce que

Installées j  
constructio  
voir des p  
nier des Cl  
terminée a

otre garde-  
ts, collets,  
idure ordi-  
ids.

Elles por-  
s hommes,  
es. (1) De  
me celles  
le col et le  
multicolor-  
ises, celles  
aturel, por-  
nmes, mais  
s déformés  
brodequins  
res ne sont



ur critiquer  
s à nos lec-  
dernier ou-  
oyant con-  
les qualités  
semble que  
qui a passé  
portait le

Valleyfield.

Je vais au monastère des Clarisses situé sur la même avenue, et je remets, en y arrivant, à la Sœur tourière, une lettre d'introduction que j'ai reçue pour son Abbesse. Je voudrais entendre, de sa bouche, le récit d'un miracle très particulier qui lui est advenu, il y a plus de vingt ans.

Je m'installe, en attendant la réponse, dans la chapelle. Son décor est en parfaite accordance avec les mœurs expiatriques de ses nonnes; c'est une pauvre bicoque de campagne, très simple, avec, devant la treille noire de la clôture, un maigre autel garni de chandeliers de bois; elle est très bien, elle est telle qu'elle doit être pour un institut voué à la pénitence; elle est quasi déserte, à cette heure, et, assis sur une chaise, je pense à cet Ordre admirable de sainte Claire, réformé par sainte Colette. Il est certainement celui des Ordres de femmes qui est demeuré le plus fidèle à sa règle et le plus intact; et c'est probablement à cause même de cette constance, qu'il s'est montré plus résolu, plus brave que les autres, dans la tourmente; au reste, on peut le dire, à l'honneur des enfants de saint François, ils sont les seuls qui aient tenu bon jusqu'au dernier moment, les seuls à l'heure présente, qui aient le courage, en habitant Paris, de porter, en pleine rue, de même que les Capucins, le costume de leur Ordre.

En tout cas, à Paris, au lieu de désertier comme les Carmélites qui ont abandonné, sans coup férir, leur poste de combat, les Clarisses n'ont pas quitté leur geôle de l'impasse de Saxe. Privées de jardins et dénuées d'air, elles y meurent, ainsi que des mouches, mais joyeusement, en réparatrices de crimes qu'elles ignorent; elles sont les seules parafoxes de la ville, maintenant. Ici, à Lourdes, ce sont encore elles qui endurent les premiers chocs démoniaques et prennent à leur compte les méfaits commis. Aussi, sont-elles parfois écrasées par d'incroyables maux qui ne sont pas guéris par l'eau de la grotte, ceux-là!

.....

Ce que ce petit couvent de Lourdes, jeté au bord du torrent dont

---

Installées jusqu'à présent dans une maison très-exiguë, celles-ci ont entrepris la construction d'un monastère plus vaste et plus régulier qui leur permettra de recevoir des postulantes. On peut adresser les aumônes à M. l'abbé Théoret, aumônier des Clarisses, Bellerive, Valleyfield. Nous espérons que la construction sera terminée avant l'hiver.

il entend, jours et nuits, le fracas régulier, est triste ! il est entouré d'un jardinet minuscule en pente, et l'on aperçoit, pardessus ses murs, les croix de bois de son cimetière. Les moniales ont bien peu de place pour se promener ; leur vie est atroce et divine : jeûnes permanents, jamais de viande, sommeil coupé en deux tronçons, coul-pes et offices, hiver comme été les pieds nus ; elles vivent de quoi ? des quelques aumônes déposées dans une sorte de marmite à couvercle installée dans la chapelle ; et quand ce tronc est vide, elles demandent leur pâture à l'évêché ; mais elles ne reçoivent que la somme nécessaire pour assurer les repas d'un jour, car elles ne peuvent posséder, ni en argent, ni en provisions, la moindre avance ; elles doivent être pauvres, et elles le sont pour de bon, celles-là !

.....

La sœur interrompt mes réflexions, en me venant quérir ; elle m'annonce que l'Abbesse est au parloir et elle m'introduit, au sortir de la chapelle, dans une petite pièce, blanche et nue, où je m'assieds sur une chaise de paille, tout contre une grille de fer noir, garnie de broches, et fermée encore derrière ses barreaux, par une plaque de fonte, percée, ainsi qu'une écumoire, de trous ; mais, au lieu d'être ronds, ils sont allongés en fentes de tirelires, et la conversation, pénible derrière ce blindage qui assourdit la voix, s'engage ; je demande à l'Abbesse de me relater, par le détail, le miracle dont j'ai ouï parler et j'entends le petit rire gai d'une vieille femme, accompagnée par le rire plus jeune de la sœur discrète qui l'assiste.

— Oh ! c'est si loin. Monsieur, il y a de cela vingt-cinq ans ; pensez donc !

Enfin sans se faire prier, elle me raconta son histoire :

— Elle était sœur, sous le nom de Marie des Anges, dans la maison des Clarisses-Colettines de la rue Sala à Lyon, lorsqu'en 1867, peu de temps après avoir émis ses vœux, à l'âge de vingt-cinq ans, elle fut atteinte d'une affection cancéreuse du lobe gauche du foie ; elle fut, trois années, malade, employée à l'infirmerie, puis il lui fallut s'aliter et elle demeura couchée pendant sept ans ; elle ne pouvait s'alimenter et était arrivée à un tel état de dépérissement que l'on attendait sa mort de jour en jour ; ce fut alors que la mère Thérèse qui avait été envoyée, depuis deux années à Lourdes afin d'y établir, avec quelques-unes des Moniales de Lyon, le monastère actuel, écrivit à sa maison-mère de la rue Sala pour obtenir qu'on lui donnât la

sœur Mar  
guérira, et  
vée par la  
firmerie, !  
souffrant

Notre n  
à quoi se  
médecins  
age à Lou  
j'étais liée  
où l'on vo  
Caverot, a  
mère, dev  
devais par  
si je devai  
textuellem

On m'e  
nouveau r  
en route,  
descendar  
qu'on me  
on me tra  
mère Thé  
mer ma g

On me  
Là, on m'

J'ignor  
fond, l'id  
de l'avis  
près du  
pleurant,  
connaissa  
l'évêque q  
pourquoi  
puis, croy  
Tarbes, je  
et c'est à  
der de gu



sœur Marie des Anges. De deux choses l'une, disait-elle, ou elle guérira, et ce sera la preuve que notre création du cloître est approuvée par la Vierge, ou elle ne guérira pas, mais alors elle fondera l'infirmierie, sera notre première malade, et, en qualité de membre souffrant du Christ, elle portera bonheur à la communauté.

Notre mère de Lyon, reprit l'Abbesse, après un silence, ne savait à quoi se résoudre ; elle jugeait — et c'était l'avis unanime des médecins — que j'étais trop malade pour subir les fatigues d'un voyage à Lourdes ; elle me consulta, mais, moi, je n'avais pas d'opinion ; j'étais liée par mon vœu d'obéissance, prête à rester ou à m'en aller où l'on voudrait. Notre mère hésitait toujours quand le cardinal Caverot, alors archevêque de Lyon, vint en visite à l'abbaye. Notre mère, devant moi, lui soumit le cas. Son Eminence pensa que je devais partir, mais quand je lui demandai, comme à mon supérieur, si je devais solliciter de la Sainte Vierge ma guérison, il me répondit textuellement ces mots : « Ma fille, je n'en ai pas l'inspiration. »

On m'embarqua donc, pour constituer la première malade du nouveau monastère ; le voyage fut bien pénible, mais tout le monde, en route, était si attentionné, si charitable pour moi ! — Il fallait, en descendant des trains, me coucher sur une civière, et, chaque fois qu'on me bougeait, j'étais sur la croix ; enfin j'arrivai, presque morte ; on me traîna tant bien que mal jusqu'à l'entrée de ce couvent, et la mère Thérèse me fit intimer l'ordre de ne pas me baigner et de réclamer ma guérison.

On me transféra donc à la grotte—c'était le 17 septembre 1878.— Là, on m'étendit par terre, derrière un autel roulant et on me laissa.

J'ignorais à qui je devais obéir, au Cardinal ou à l'Abbesse ? au fond, l'idée de guérir me désolait ; pensez donc, je n'avais plus, de l'avis de tous, que quelques jours à vivre pour être auprès du Bon Dieu... enfin je m'abandonnai à sa volonté, en pleurant, quand un évêque, suivi d'un Monsieur de Lyon que je connaissais, pénétra dans la grotte. Ce Monsieur me désigna à l'évêque qui me questionna ; je lui expliquai du mieux que je pus pourquoi j'étais là ; et je pouvais à peine parler, tant j'étais faible ! puis, croyant que ce prélat était mon nouveau supérieur, l'évêque de Tarbes, je lui dis : Monseigneur, vous êtes maintenant mon maître et c'est à vous que je dois l'obéissance ; voulez-vous me commander de guérir ?

Il fut surpris et me répondit : « Mon enfant, je le veux bien, si la Vierge le veut. »

J'eus à peine le temps de formuler ma prière ; je fus enveloppée dans un grand frisson et jetée debout. Mgr Fonteneau, — car, je l'ai su après, — ce n'était pas l'évêque de Tarbes, mais l'évêque d'Agen qui m'avait interrogée, fut bien content et il me bénit. Les pèlerins étaient accourus, de tous côtés, et voulaient m'emmener au bureau des constatations médicales, mais le Père Sempé, qui était alors le supérieur des missionnaires de la Grotte et qui avait été aussitôt prévenu du miracle, s'y opposa.

— « Elle est hors de sa clôture, dit-il, qu'elle y rentre, et, au plus vite ! »

Et voilà tout ce que je puis vous raconter ; vingt-cinq années se sont écoulées depuis, et je n'ai jamais plus été malade. . .

— Alors, ma révérende Mère, vous ne teniez pas du tout à guérir ?

— Ah ! non, s'écria vivement la Mère Marie des Anges, Dieu soit loué ! mais songez que je ne vis plus maintenant que pour encourir la responsabilité de cette charge d'Abbesse que je ne cherchais pas . . . et j'étais prête alors — autant qu'on peut l'être — à paraître devant le Seigneur ! . . . — Et après un soupir, elle changea la conversation et m'entretint de ce bon Mgr Fonteneau qui ne serait jamais revenu à Lourdes, quand il vivait, sans la visiter. . .

— Et vous n'êtes jamais retournée à la Grotte, même pour y faire une action de grâces ?

— Non, puisque je ne puis sortir de la clôture. . . on m'a rapporté que la grotte était bien changée, qu'on y avait mis, à cause de la foule, des grilles. . . moi, je me la rappelle toujours, très simple, sans rien. . . telle qu'elle était alors. »

Je rumine cette histoire, après avoir pris congé de l'Abbesse. Je pense encore à cette théorie de la suggestion, chargée d'expliquer toutes les cures de Lourdes ; mais voilà une moniale qui n'enviait pas du tout un réveil de santé, et qui a été, en quelque sorte, guérie malgré elle ! si elle s'était autosuggestionnée, ce serait le contraire qui se serait produit ; elle serait, comme elle le désirait, morte !

Elle est vraiment intense, elle est vraiment rapée, à la fin, cette théorie ! l'on n'a jamais vu la thérapeutique suggestive guérir, ainsi que cela se passe à Lourdes, des maladies de poitrine et des maladies de foie, des cancers et des lupus ; on ne l'a jamais vue rendre les

yeux au  
prônent  
sont pas  
plus restr  
ces affect  
ans ! Si f  
à peine n



Saint  
Moïse, I  
l'âge de :  
Mont  
phine Pai  
le 6 juin,  
— Md  
— Md  
dée en ju  
— Mlle  
décédée  
— Fra  
Hébert, é  
7 ans de  
— Md  
dée le 27  
— Md  
le 21 avri  
— Md  
dée le 5  
Québ  
mas Chl  
ans, aprè  
— Md  
ans, aprè  
— Md  
décédée  
— Fra  
gion Sr  
plusieurs  
— Fra

yeux aux aveugles et l'ouïe aux sourds. La vérité est que ceux qui prônent ce genre de traitement sont bien obligés d'avouer, s'ils ne sont pas des charlatans, que ses effets sont des plus infidèles et des plus restreints. Hélas ! c'est tout juste, s'ils parviennent à pacifier ces affections de nerfs dont ils nous rabattent les oreilles depuis des ans ! Si faillite de la science il y a, c'est bien par la psychothérapie, à peine née et déjà moribonde, qu'elle commence ! . . . . .



## NECROLOGIE

**Sainte-Anne de Beaupré.** — Rvde Sœur Marie de Saint-Moïse, Franciscaine Missionnaire de Marie, décédée le 29 juin, à l'âge de 29 ans et la gème de sa vie religieuse.

**Montréal.** — **Fraternité Sainte-Elisabeth.** — Mlle Josephine Paillette, en religion Sr Sainte-Elisabeth de Hongrie, décédée le 6 juin, à l'Hôpital Général, après 6 ans de profession.

— Mde André Paquin, décédée le 11 mai.

— Mde Vve Isidore Gauthier, née Marie-Desanges Mondor, décédée en juin dernier, à l'âge de 74 ans, après 16 ans de profession.

— Mlle Marie-Louise Pelletier, en religion Sr Thérèse de Jésus, décédée en juin dernier, à l'âge de 42 ans, après 6 ans de profession.

— **Fraternité Saint-Antoine de Padoue.** — Melle Aldina Hébert, en religion Sr Thérèse de Jésus, décédée le 19 avril, après 7 ans de profession.

— Mde Benjamin Lortie, en religion Sr Louise Albertoni, décédée le 27 mai, après 18 ans de profession.

— Mde Auguste Meunier, en religion Sr Sainte-Monique, décédée le 21 avril, après 13 ans de profession.

— Mde Urgel Landreville, en religion Sr Saint-Athanase, décédée le 5 mai, après 6 ans de profession.

**Québec.** — **Fraternité Saint-Jean-Baptiste.** — M. Thomas Chabot, en religion Fr. François, décédé le 9 mai, à l'âge de 77 ans, après 15 ans de profession.

— Mde Vve Michel Provençal, décédée le 16 juin, à l'âge de 65 ans, après plusieurs années de profession.

— Mde Vve Jacques Robitaille, en religion Sr Saint-Jacques, décédée à l'âge de 69 ans, après 6 mois de profession.

— **Fraternité Saint-Roch.** — Mde Joseph Lapointe, en religion Sr Saint-Raymond, décédée le 8 juin, à l'âge de 69 ans, après plusieurs années de profession.

— **Fraternité Saint-Sauveur.** — Mde Pierre Gosselin, née

Hermina Maranda, en religion Sr N.-D. de Bon-Secours, décédée le 29 juin, à l'âge de 38 ans, après 11 ans de profession.

— M. Honoré Faber, en religion Fr. Côme, décédé le 13 avril, à l'âge de 47 ans, après 17 ans de profession.

**Ville Saint-Paul.** — Mlle Léonie Saint-Germain, tertiaire isolée, décédée en juin dernier.

**Saint-Augustin, Co Portneuf.** — Mde Félix East, née Julienne Côté, en religion Sr Sainte-Monique, décédée le 30 juin, à l'âge de 67 ans, après 8 ans de profession.

**Sainte-Rose-Laval.** — Mde François Desjardins, décédée le 26 mai, après 17 ans de profession.

**Saint-Jean P. Q.** — Mde Joseph Lemieux, en religion Sr Sainte-Sophie, décédée le 22 avril, à l'âge de 66 ans 5 mois, après 13 ans de profession.

— Mde Joseph Cartier, en religion Sr Sainte-Anne, décédée le 24 octobre, à l'âge de 82 ans, après 14 ans de profession.

— Mde Julien Maschesseault, en religion Sr Sainte-Marie, décédée le 19 mai, à l'âge de 82 ans, après 14 ans de profession.

— Mde Annie McQuillin, en religion Sr Mary, décédée le 1er mars, à l'âge de 64 ans, après 13 ans de profession.

**Saint-Henri de Lévis** — M. Ignace Carrier, décédée le 10 juin, à l'âge de 70 ans, après 6 ans 10 mois de profession.

**Saint-Alban, P. Q.** — Mde Vve Charles Audet, née Hermine Ricard, décédée après 6 ans de profession.

— Mde Eugène Savard, née Hélène Bertrand, en religion Sr Catherine de Sienne, décédée après avoir fait profession sur son lit de mort.

— Mlle Céline Galarneau, en religion Sr Sainte-Agnès d'Assise, décédée le 29 janvier, à l'âge de 24 ans, après 10 mois de profession.

— Mde Théophile Dubord, née Victoria Darveau, en religion Sr Sainte Marie, décédée le 2 mai, après 14 ans de profession.

Cette bonne Tertiaire marquée du seau de la croix n'a guère connu que le travail et la souffrance. Mère d'une nombreuse famille, au moment où elle allait se reposer, une cruelle maladie la terrassa. Sa patience, sa résignation et sa joyeuse humeur même ont fait l'édification de tous ceux qui la visitaient.

— M. le Notaire Léon Saint-Amant, en religion Frère Saint-Louis, décédé le 23 mai, à l'âge de 81 ans 11 mois, après 17 ans de profession.

Chrétien convaincu, citoyen intègre, homme de bon conseil, ce respectable octogénaire a accueilli la mort comme une messagère de paix, il emporte avec lui l'estime de tous ceux qui l'ont connu.

— Mde Adélarde Savard, née Angeline Thibault, décédée le 3 juin, après 6 ans de profession.

Jeune épouse et jeune mère, la mort lui sembla bien amère, mais au seul mot de volonté de Dieu, une résignation parfaite remplaça la crainte et les larmes et elle mourut dans une paix profonde.

**R. I. P.**